

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



PRÉSIDENTIELLE 2022

FAIRE **REUSSIR** **LA FRANCE**

LES PROPOSITIONS
DU MOUVEMENT DES
ENTREPRISES DE FRANCE

SOMMAIRE

LE DIAGNOSTIC DU MOUVEMENT
DES ENTREPRISES DE FRANCE 5

LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT
DES ENTREPRISES DE FRANCE 11

LES ATTENTES VIS-À-VIS
DES ENTREPRISES ET DE L'ÉTAT 49





**LE DIAGNOSTIC
DU MOUVEMENT
DES ENTREPRISES
DE FRANCE**



La crise de la COVID-19 a transformé les entreprises mais aussi la perception des Français à leur égard. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, il y a désormais un consensus pour dire que l'entreprise joue un rôle clé dans les transformations à mener dans la société.

L'élection présidentielle est LE MOMENT pour les candidats de dire aux Français ce qu'ils comptent faire en faveur des entreprises : quel environnement économique et social pour créer les conditions de leur développement.

TROIS MOTS CLÉS POUR COMPRENDRE CETTE ÉVOLUTION : RÉCONCILIATION, RECONNAISSANCE ET RESPONSABILITÉ

- 1. Réconciliation** : les Français se sont réconciliés avec l'entreprise, comme en témoigne une enquête récente¹. La crise sanitaire a révélé que les entreprises, comme l'économie de façon plus générale, sont au cœur de la vie et du lien social. Ils plébiscitent l'entreprise à un niveau jamais atteint : plus de quatre Français sur cinq disent en avoir une bonne image (83 % soit 12 points de plus qu'en 2017). La crise a fait prendre davantage conscience à nos concitoyens du rôle protecteur des entreprises, mais aussi de leur capacité à agir pour le bien commun et pour la diffusion du progrès et de ses bénéfices. Les Français ont vu que leur entreprise avait été en première ligne de la lutte contre la COVID-19 et près de deux salariés sur trois (64 %) se sont sentis ainsi bien accompagnés pour traverser la crise sanitaire.
- 2. Reconnaissance** : l'occasion est donc historique pour que les candidats à cette élection présidentielle s'appuient sur les entreprises et reconnaissent leur rôle. Elles sont les nouveaux points de repère de la France dans la mondialisation, dans l'Europe, dans la transformation écologique et technologique. C'est un nouveau partenariat entre les citoyens (salariés et consommateurs), les entreprises et l'État qu'il faut imaginer. Reconnaître d'abord que les entreprises sont les acteurs incontournables de la croissance, de l'emploi et de l'innovation. Reconnaître ensuite qu'à l'heure des transformations tous azimuts, l'État a besoin de changer, de simplifier, de s'adapter.
- 3. Responsabilité** : cette nouvelle perception des entreprises donne de nouvelles responsabilités aux entreprises. Une entreprise est un lieu qui contribue à structurer les territoires – à l'heure où les grands défis de notre vie collective relèvent des difficultés à vivre ensemble – et à réduire certaines fractures territoriales. Une entreprise est aussi une communauté qui crée de la cohésion, du lien, qui permet d'intégrer ; elle peut dans certains cas contribuer à apaiser la société. Une entreprise, c'est un acteur qui produit du changement au bénéfice de la société tout entière.

1. Sondage réalisé par l'Ifop pour le Mouvement des entreprises de France – Ce que les Français attendent des entreprises, ce que les chefs d'entreprise attendent de l'État – Octobre 2021 cf. annexe.

La crise de la COVID-19 a mis en lumière les fragilités de la mondialisation, mais aussi la montée en puissance d'un modèle de capitalisme différent. Le modèle de l'entreprise à la française et à l'euro-péenne, est aujourd'hui menacé par d'autres visions, plus autoritaires ou plus court-termistes, venues de Chine ou des États-Unis. Il faut parvenir à renouveler et préserver notre modèle entrepreneurial basé sur l'équilibre entre les parties prenantes et le temps long.

La crise de la COVID-19 a reposé la question du rôle réciproque de l'État et des entreprises dans le fonctionnement de l'économie. Un Français sur deux attend que l'État fasse davantage confiance aux entreprises. Ils considèrent en majorité que si l'État a un rôle à jouer pour préserver le tissu économique, les entreprises sont des acteurs indispensables pour contribuer à résoudre les crises de notre temps. Il s'agit de trouver la bonne formule entre un État à qui incombe de définir les politiques publiques (fiscales, sociales, environnementales) mais qui ne doit pas brider l'énergie entrepreneuriale du pays par un interventionnisme permanent ou un centralisme bureaucratique.

Conscientes de leurs **responsabilités économiques vis-à-vis de la société** tout entière, les entreprises de France entendent s'impliquer fortement dans le débat pour l'élection présidentielle en 2022.

LES DÉFIS À RELEVER

Ces défis qui seront au cœur du choix des Français sont essentiels pour les entreprises. Certains dominent notre débat public depuis plusieurs décennies, d'autres sont plus récents. Parce que « gouverner c'est choisir » nous avons fait le choix de nous concentrer sur 6 défis principaux :

1. **la mondialisation** : nous assistons à la fin de la « mondialisation heureuse », au repli des superpuissances, à la montée des tensions géopolitiques et au retour d'une forme de guerre froide. La pandémie a montré les limites de chaînes de valeur parfois trop complexes et fragiles. L'Europe, singulièrement la France, doit repenser sa place économique dans le monde face à cette nouvelle donne. Repenser sa souveraineté sans tomber dans le protectionnisme. Identifier les technologies qu'elle entend maîtriser dans le futur ;
2. **la compétitivité** : dans cette nouvelle mondialisation, la France a historiquement fait le choix d'un haut niveau de protection sociale mutualisée financée par un niveau très élevé de prélèvements obligatoires et d'endettement. Au moment où certains régimes sociaux sont en déséquilibre chronique, et que les entreprises vont avoir à investir massivement dans les transitions, l'État doit choisir ses missions et retrouver de l'agilité et de l'efficacité pour permettre de conjuguer le redressement des comptes publics et l'indispensable baisse des prélèvements obligatoires ;
3. **produire en France** : le solde déficitaire depuis 30 ans de notre commerce extérieur en est le symbole absolu. Or, nous ne devons pas renoncer collectivement à innover et produire en France. Et pas seulement dans l'industrie, car les services sont maintenant également déficitaires. Retrouver cette capacité à créer et produire en France, ne pourra se faire que par l'innovation, en faisant les bons choix technologiques, en acceptant d'assumer certains surcoûts dans les prix à la consommation et en laissant émerger des champions nationaux ou européens sans avoir une vision étriquée de la politique de la concurrence ;

4. **les transitions** : les entreprises et les citoyens font face à deux transitions jumelles : climatique et numérique. La transition climatique va impliquer des investissements colossaux, un renchérissement des coûts de production (en particulier dans l'énergie) et un changement de comportement des entreprises, mais aussi des consommateurs. La transition numérique est un peu plus avancée, mais entraîne aussi des investissements lourds et des mutations dans tous les secteurs (robotisation dans l'industrie, digitalisation des services, e-commerce...). Ces transitions sont des changements permanents ; les gagnants d'aujourd'hui ne sont pas toujours ceux de demain ;
5. **le capital humain** : le développement des compétences sera le nerf de la guerre économique. Or, dans ce domaine, la France va souffrir de deux handicaps : une démographie qui s'essouffle et qui va tendre son marché du travail et un recul préoccupant du niveau scientifique. Dans une économie où l'innovation est indispensable, former des élèves, des étudiants et des salariés au monde de demain est un enjeu majeur ;
6. **la méthode pour réformer** : dans ce contexte, la décision et l'action publique doivent être soumises systématiquement à des études d'impact complètes et partagées et à du parangonnage (*benchmark*) international. Si les pouvoirs publics décident de consulter les citoyens, ils doivent respecter la représentativité des corps intermédiaires et s'astreindre à des processus rigoureux soumis à une autorité de contrôle. Enfin, il faut clarifier les responsabilités, en particulier en dénouant les financements croisés par lesquels l'État fait porter certaines de ses politiques par des organismes paritaires au-delà de leur objet social (le PIC par France Compétences, l'ANRU et certaines politiques de la ville par Action Logement, les frais généraux de Pôle emploi par l'UNEDIC...).

C'est en s'appuyant sur ce diagnostic que le Mouvement des entreprises de France, représentant les entreprises de France métropolitaine et d'outre-mer, souhaite promouvoir dans l'élection présidentielle de 2022 une stratégie axée sur la transition écologique par la croissance, créatrice d'emplois et d'opportunités d'insertion pour tous. Cette stratégie devra permettre de préserver notre indépendance économique en résorbant les grands déséquilibres qui affectent nos échanges, notre compétitivité et nos finances publiques.

Le Mouvement des entreprises de France présente une plateforme présidentielle avec des propositions concrètes de réformes de notre économie et de notre vie sociale, élaborée en concertation avec l'ensemble de ses membres sectoriels (les fédérations professionnelles) et territoriaux (les MEDEF départementaux et régionaux). Des forums régionaux se sont tenus pour recueillir l'expression des territoires. Les 15 commissions thématiques du Mouvement des entreprises de France et ses comités ou groupes de travail ont également apporté leurs contributions. Le document détaillé ci-joint en constitue la synthèse.





**LES PROPOSITIONS
DU MOUVEMENT
DES ENTREPRISES
DE FRANCE**



Une conviction centrale : notre pays a besoin d'une croissance forte et responsable, seule capable de soutenir le pouvoir d'achat, de rendre possible la transition écologique et de financer notre modèle social

La transition écologique est le défi majeur auquel nous sommes confrontés. Nous ne mesurons pas encore complètement l'ampleur du changement « prométhéen » qui nous attend. Depuis 200 ans, le capitalisme a été confronté à des révolutions technologiques plus ou moins radicales : la révolution industrielle, l'électricité, l'automobile et l'aérien, l'informatisation de masse dans les années 80. Il s'agit de tirer aujourd'hui un trait sur notre modèle de production carbonée en vigueur depuis des siècles. Face à ce défi, les solutions technologiques existent dans presque tous les cas. Mais elles coûtent plus cher et ne peuvent être imposées de force à nos concitoyens.

Pour réaliser la transition vers une économie ou un capitalisme décarboné, il faudra investir massivement et d'abord avoir créé les conditions de cet investissement, en continuant de créer des richesses, mais en les créant différemment. Cela passe par la croissance, pas par la décroissance.

Le premier souhait des entreprises est donc que le futur quinquennat poursuive et amplifie la recherche d'une croissance responsable en France et en Europe.

L'activité économique est source d'emplois et de pouvoir d'achat pour les citoyens ; elle seule peut créer les ressources pour financer les transformations

- ▶ Le débat sur la décroissance peut séduire, mais il est en réalité dangereux car la décroissance détruirait des pans entiers d'activité, aggraverait les difficultés sociales et nous priverait collectivement de nos capacités à transformer l'économie. L'étude Odoxa-MEDEF¹ auprès des Européens et des Français sur la perception du progrès a souligné que **les Français ne sont pas prêts à assumer les conséquences économiques et sociales de la décroissance (fermeture d'usines, destruction d'emplois, diminution du pouvoir d'achat)**.
- ▶ La croissance passe par le déblocage du potentiel de l'économie française, notamment entrepreneurial, en améliorant sa compétitivité, en soutenant sa R&D et ses forces créatives, en favorisant l'investissement et en relocalisant ce qui doit l'être.
- ▶ C'est par son activité que le pays peut financer les déséquilibres passés (dette) et futurs (démographie) de son modèle de protection sociale, pour assurer la santé et les retraites.
- ▶ C'est aussi par la croissance que notre économie pourra financer les transitions en cours : celle de l'écologie face au dérèglement climatique et à la perte de la biodiversité, mais aussi la transition numérique et la nécessaire transition des compétences qui en découle. Ces transitions vont exiger des investissements et leurs coûts seront fatalement répercutés sur les consommateurs finaux, d'où le besoin de croissance pour absorber ces chocs.

1. Étude Odoxa-MEDEF - Le rapport au progrès : regard des Français et comparatif européen (sens, valeur, adhésion, partage et diffusion) - Décembre 2020

La croissance passe par le travail, source d'accomplissement et d'inclusion de chacun(e) dans la société, à condition d'être mieux réparti tout au long de la vie

Il s'agit d'assurer un haut niveau de formation et d'inclusion, tout particulièrement pour notre jeunesse dont le taux d'emploi reste faible (33 % en 2021, en deçà de nos principaux voisins européens), tout en permettant davantage l'emploi des seniors : si trois-quarts d'entre eux sont en emploi entre 55 et 59 ans, ce taux chute à un tiers entre 60 et 64 ans.

Le but de la croissance économique est plus large que la croissance elle-même : contribuer à l'équilibre social et permettre la transition écologique tout en améliorant le pouvoir d'achat des ménages :

- en finançant notre protection sociale (santé, retraite) et la solidarité (redistribution) ;
- en améliorant les conditions de vie de nos concitoyens, notamment en matière de logement où un effort considérable doit être conduit ;
- en permettant davantage d'inclusion de publics délaissés, évitant ainsi l'exclusion sociale, la marginalité, voire la radicalisation ;
- en répartissant mieux l'activité – et donc l'emploi – dans les territoires, de façon à réduire les fractures et à contribuer à la transition écologique ;
- en permettant de financer les transformations indispensables mais coûteuses de la transition écologique (performance énergétique des bâtiments, transition vers des modes de transport moins émetteurs, mix énergétique renouvelé...) et en permettant aux entreprises et aux consommateurs d'en supporter les surcoûts.

Il n'y aura pas de décarbonation sans croissance : celle-ci est la condition de celle-là.

Il n'y aura pas non plus de rééquilibrage des finances publiques, de protection sociale durable, de solidarité et de cohésion nationale, ni d'intégration réussie... sans croissance.

La stratégie économique du prochain quinquennat doit donc être tout entière dédiée à accroître le potentiel d'activité et de création de valeur de l'économie française à travers une croissance forte, durable et décarbonée.

Comment y parvenir ? C'est l'objet des propositions qui suivent.

1. UNE CROISSANCE FORTE ET DURABLE SUPPOSE UNE AMÉLIORATION INDISPENSABLE DE NOTRE COMPÉTITIVITÉ

1.1. Mieux dépenser et moins taxer pour améliorer la compétitivité et la croissance potentielle de notre pays

► **Relancer une méthode efficace pour réformer l'action publique, avec un calendrier précis :**

il faut établir une méthode gouvernementale claire dès le début du quinquennat, avec des objectifs concrets à mettre en œuvre dans un calendrier bien défini. Cela devra passer aussi par **la création d'un « comité de contrôle indépendant », comportant des chefs d'entreprises pour proposer et évaluer les réformes.** La méthode adoptée en 2017 avec « Cap 2022 » était prometteuse et associait déjà le secteur privé dans sa gouvernance, mais elle n'a pas été menée à son terme, notamment à cause de la crise de la COVID-19. La prochaine mandature doit remettre sur le métier la révision des politiques publiques et des moyens qui leurs sont consacrés et délivrer des économies substantielles, tout en respectant un calendrier précis.

► **Rationaliser en profondeur et réduire les dépenses publiques :** l'enseignement et la santé sont deux exemples de la mauvaise performance de nos dépenses publiques :

- la France dépense plus pour son enseignement que les pays de la zone euro (5,3 % du PIB contre 4,6 % en moyenne), mais est dernière dans le classement TIMSS.
- la France est le 3^e pays au monde pour ses dépenses de santé (en pourcentage du PIB, derrière les États-Unis et la Suisse) mais se situe en 13^e position des pays de l'OCDE pour le taux de mortalité évitable par la prévention. En outre, plus de 55 % des adultes de 65 ans et plus déclarent un état de santé médiocre

(contre seulement 31 % en Suisse²). Les dépenses de santé contiennent trop de dépenses administratives (20 % selon l'OCDE), qui ont longtemps augmenté plus vite que les dépenses de soins³.

Il convient donc de réduire les dépenses publiques de pur fonctionnement, tout en valorisant les investissements (matériels ou immatériels) et en veillant à leur bonne efficacité par des critères de performance, comme dans le secteur privé. Pour cela, il faut :

- **fixer un objectif de plafond de dépenses publiques** tout en sanctuarisant les dépenses publiques d'avenir (dépenses d'investissement ou « productives ») ;
- évaluer **systematiquement l'impact macroéconomique et environnemental** de toute nouvelle politique publique envisagée avant sa mise en place ;
- **donner à chaque administration un objectif pas seulement en baisse de dépenses mais aussi en efficacité, à travers des indicateurs de performance (KPI) adaptés** à chaque politique publique ;
- **prendre la mesure de l'impact du numérique, en particulier du télétravail dans les administrations**, sur la productivité des agents et sur les besoins en immobilier de l'État et des collectivités, et mettre en place un plan de transformation pour réduire leurs charges.

2. OCDE-Panorama de la santé-2021

3. Académie nationale de médecine - *L'hôpital public en crise : origine et propositions* - février 2019

- ▶ **Des finances publiques enfin maîtrisées, tout en révisant les critères de Maastricht** : les règles budgétaires européennes actuelles sont inapplicables depuis que l'endettement a explosé. Pour préserver la zone euro, il faut les faire évoluer :
 - **moduler l'objectif d'endettement public pour chaque pays de la zone euro, en fonction de sa soutenabilité**, c'est-à-dire de sa croissance potentielle et de sa situation de départ. Une méthodologie européenne commune doit être construite ;
 - pour les pays comme la France, ayant des taux de prélèvements obligatoires excessifs (supérieurs à la moyenne de la zone euro), **la hausse des prélèvements obligatoires doit être proscrite** et la réduction de la dette ne doit se faire qu'en abaissant la dépense ou par le surplus de recettes fiscales apportées par la croissance ;
 - **inventer une taxonomie de la dépense publique** : distinguer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, mais aussi les secteurs ou actions prioritaires (environnement par exemple) : la réduction des dépenses publiques ne porterait que sur les postes « mal classées » en taxonomie ;
 - **enfin, il faut enclencher durant la mandature une décrue des prélèvements obligatoires**, tant des entreprises (cf. *supra*) que des ménages.
- ▶ Revenir à l'objectif initialement fixé par le gouvernement en 2017 de **100 % des démarches administratives dématérialisées** pour les entreprises, tout en garantissant la possibilité d'accéder à un interlocuteur humain au sein des administrations pour traiter les éventuelles difficultés.
- ▶ **Développer les délégations de service public (DSP)** – et les partenariats entre secteurs public et privé – qui sont un atout ancien et reconnu de notre organisation économique, imité par de nombreux pays (gestion de l'eau, transports publics, stationnement automobile, restauration collective...). Leur extension dans les trois branches de l'action publique (État, collectivités, santé) serait une façon de rationaliser la gestion avec une efficacité que le secteur public ne peut atteindre seul.
- ▶ **Réduire la pression fiscale sur les entreprises** : la France est en 2^e position parmi les pays de l'OCDE et d'Europe pour le plus haut niveau de prélèvements obligatoires. Si le taux de l'impôt sur les sociétés se situe désormais dans la moyenne européenne (25 %), les entreprises françaises supportent toujours des « impôts de production » beaucoup plus lourds. En dépit de la récente baisse des impôts sur les facteurs de production (10 milliards d'euros), l'écart reste de 35 milliards d'euros par rapport à la moyenne de l'Union européenne à 27 et de 64 milliards d'euros par rapport à l'Allemagne.

Il faut donc poursuivre la baisse des impôts de production pour les ramener à la moyenne de l'Union européenne, soit une baisse globale de 35 milliards d'euros en 5 ans.

Pour atteindre cet objectif, le Mouvement des entreprises de France propose de prévoir d'emblée, dans un PLFR au printemps 2022, une première baisse d'au moins 10 milliards d'euros, suivie d'une trajectoire définie sur la durée de la mandature pour les 25 milliards d'euros supplémentaires. Tous les impôts de production devront être concernés par cette baisse afin qu'elle bénéficie à tous les secteurs d'activité : taxe foncière, CVAE, taxe sur les salaires, versement mobilité, CFE, C3S, TEOM, IFER, Tascom, taxes sur les bureaux en Île-de-France...). La compensation de la perte de recettes pour les collectivités locales se ferait par l'affectation d'une part de TVA et/ou d'IS.

Sur le long terme, cette baisse devra être sécurisée : nous proposons de plafonner les impôts de production à 2,8 % de la valeur ajoutée, ce qui est la moyenne dans l'Union européenne.
- ▶ **Il convient aussi d'adapter notre fiscalité pour soutenir la relocalisation d'activités**, en cohérence avec les règles de concurrence européenne (exemple : autoriser l'amortissement fiscal des actifs intangibles (fonds de commerce...)).
- ▶ Nous soutenons **le principe d'impôt minimum de 15 % porté par l'OCDE** en ce qu'il peut rééquilibrer certaines différences excessives de niveau de fiscalité entre les différents pays.

- ▶ **Renforcer les pactes Dutreil pour alléger le coût fiscal de la transmission d'entreprise.** En effet, la France comporte moins d'ETI que ses voisins : 5400 au lieu de 13000 en Allemagne, 10000 au Royaume-Uni ou même 8000 en Italie ; le *Mittelstand* est une des forces de l'industrie allemande et de sa capacité exportatrice. En France, les ETI réalisent 29 % des investissements, 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises et contribuent aux exportations françaises à hauteur de 33 %. Il faut développer ce tissu. Or, la transmission est l'un des moments-clés où se joue la pérennité de ces entreprises : il faut favoriser la stabilité de leur actionariat, souvent familial. C'est l'objectif du Pacte Dutreil, déjà ancien mais qu'il faut renforcer. Nous proposons donc d'instaurer la possibilité d'augmenter l'exonération des Pactes Dutreil à 95 % sous condition de durée d'engagement de 10 ans au lieu de 6 ans.
- ▶ **Alléger le coût du travail par transfert de cotisations.** L'Assurance maladie couvre aujourd'hui la quasi-totalité de la population,

bien au-delà des seuls salariés ; les modalités de son financement se sont diversifiées (suppression des cotisations salariales) et complexifiées. **Un transfert des cotisations patronales vers des prélèvements fiscaux (TVA ou CSG) aurait le double mérite d'améliorer la compétitivité de notre économie en abaissant le coût du travail et de clarifier le lien entre payeurs et bénéficiaires de la couverture maladie.** Une hausse de la TVA (à taux normal seulement⁴, pas celle à taux réduit) peut faire craindre une augmentation des prix à la consommation – difficile en période de regain d'inflation – mais elle présente l'avantage de s'appliquer aussi aux touristes étrangers et aux importations (donc d'améliorer notre compétitivité). La CSG a une assiette large concernant tous les revenus des personnes physiques (y compris ceux du capital), mais son augmentation se traduirait par une perte de pouvoir d'achat. Il faudra aussi tirer les conséquences de ce transfert sur la gouvernance de la branche assurance maladie de la Sécurité sociale.

1.2. Se créer des avantages compétitifs durables tout en décarbonant notre économie

- ▶ **Garantir un accès à un prix de l'électricité stable et abordable grâce à notre mix énergétique :** il faut maintenir des mécanismes permettant aux entreprises, notamment énérgo-intensives, de bénéficier d'un prix stable et compétitif de l'énergie ; pour cela, il faut réformer la régulation du marché de l'électricité, pérenniser l'accès régulé à la compétitivité du parc nucléaire existant, développer les contrats à long terme.
 - > qui se conforment à certains critères environnementaux.
- Au-delà des dispositifs de mécénat existants, introduire une déduction des dépenses de RSE considérées aujourd'hui sur le plan fiscal comme sans lien avec l'activité de l'entreprise et donc non déductibles (exemples : pendant la pandémie, dons de masques ou gels à du personnel soignant par des entreprises d'autres secteurs que la santé ou dons de repas aux personnels soignants par des entreprises).
- ▶ **Orienter la fiscalité écologique sur le financement des innovations durables.**
 - Un crédit d'impôt pour les entreprises :
 - > qui réalisent des investissements d'efficacité énergétique et mettent en œuvre des procédés innovants dans les secteurs définis comme essentiel à la transition écologique ;
 - ▶ **Éviter de surtransposer les règles européennes** qui concourent à la décarbonation (exemple : le *reporting* extra-financier prévu par la directive CSRD) et **ne pas légiférer sur le plan national quand l'Union européenne s'apprête à le faire** quelques mois plus tard, obligeant notre pays à

3. Pour mémoire : la TVA au taux normal de 20%, la seule concernée, porte sur 52 % des dépenses de consommation et 1 point de TVA au taux normal rapporté à l'État 7 milliards d'euros (chiffres 2019, source FIPECO) pour un prélèvement total de 140 milliards d'euros sur une assiette de 700 milliards d'euros. Les taux réduits et super réduits sur les produits alimentaires de première nécessité rapportent à l'État 26 milliards d'euros, sur une assiette de près de 400 milliards d'euros, mais ils resteraient inchangés, ainsi que les exonérations de TVA qui bénéficient à plus de 18 % des dépenses de consommation, afin de préserver le pouvoir d'achat. Du côté de la CSG, 1 point déplaçonné rapporte 8,4 milliards d'euros (chiffres 2020) et concerne presque tous les revenus.

modifier une législation récente (exemple : la loi « climat et résilience » adoptée en 2021 en même temps que la Commission annonce son paquet *Fit for 55*).

- ▶ **Accélérer les travaux européens relatifs à la méthodologie visant à intégrer le prix du carbone** dans chaque produit transformé. L'objectif est d'inciter les entreprises mais également le consommateur à tenir compte de l'empreinte carbone des produits et services.
- ▶ **Instaurer une taxe carbone aux frontières (MACF) mais en améliorant le projet européen** par :
 - une réduction réaliste des quotas ETS en concertation avec les secteurs concernés ;
 - une étude d'impact lors de la période d'expérimentation ;

- des mesures pour prémunir l'UE des risques de contournement des pays tiers ;
 - un accompagnement des conséquences sur les secteurs aval et à l'exportation ;
 - une mise en œuvre seulement pour les secteurs volontaires dans un premier temps.
- ▶ **Au-delà du MACF, fédérer les pays qui respectent l'Accord de Paris :**
- en instaurant des « clubs carbone » entre pays affirmant leur ambition climatique ;
 - en introduisant des mesures miroirs dans les accords internationaux pour s'assurer d'une juste concurrence en matière environnementale.

1.3. Mieux affronter le durcissement de la compétition internationale

- ▶ **Réguler davantage la mondialisation, à l'échelon multilatéral, afin de garantir une concurrence équitable (*level playing field*).**
 - L'UE doit **faire respecter les règles** organisant le commerce international, notamment en adoptant rapidement les **trois instruments** en cours de négociation,
 - > permettant de faciliter l'accès des entreprises européennes aux marchés publics non européens,
 - > permettant de dénoncer les subventions déloyales dans certains pays créant des distorsions sur le marché unique,
 - > permettant de riposter aux mesures extra-territoriales prises par certains pays (instrument « anti-coercition économique ») et complétant le « Règlement européen de blocage » adopté dans les années 1990.
- ▶ **Conditionner les accords de libre-échange au respect effectif de l'Accord de Paris** (contre-exemple de l'Accord Mercosur, qui ne peut être signé en l'état tant que certains pays ne respectent pas l'Accord de Paris).
 - **Affirmer l'approche européenne de la régulation de la performance extra-financière face à une approche anglo-saxonne :**
 - > en consolidant l'établissement de normes d'évaluation selon des critères européens notamment dans le cadre de la révision de directive sur le *reporting* extra financier (CSRD),
 - > en favorisant la création d'un opérateur privé de notation de la performance extra financière.
- ▶ **Renforcer nos relations économiques sur les marchés internationaux.**
 - **Négocier de nouveaux partenariats économiques**, particulièrement avec les pays de la région indopacifique, pour ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux.
 - **Sécuriser nos approvisionnements** en ressources stratégiques au travers d'une diplomatie des matières premières (exemple du Chili pour le lithium) et l'économie circulaire.

- **Renforcer les relations économiques et juridique (arbitrage, formation...) avec l'espace francophone**, dans le prolongement de l'initiative de Rencontre des Entreprises Francophones organisée avec succès par le Mouvement des entreprises de France en 2021.
- ▶ **Redresser notre commerce extérieur.**
 - **Créer un Conseil national de l'export pour une reconquête de l'exportation, sur le modèle du CNI (Conseil national pour l'industrie)**, en mettant l'accent sur la dynamique public-privé, la définition des secteurs et des pays clés, en mettant en place des stratégies de filières et des stratégies transverses...
 - **Développer les filières de formation des métiers de l'international** pour accroître le vivier de compétences en faveur du développement export des entreprises.
- **Renforcer et faciliter l'octroi des garanties à l'export accordées par Bpifrance** (exemples : assurance prospection, garantie des projets stratégiques), en particulier sur les pays où le financement est insuffisant.
- **Appliquer le principe de réciprocité dans les financements d'aide au développement**, et faire bénéficier plus d'entreprises françaises de l'aide octroyée par l'AFD.
- **Créer un « service de renseignement économique »** qui rassemble les différents ministères concernés et le secteur privé afin d'adapter les stratégies export des entreprises aux évolutions et enjeux des marchés étrangers.
- **Concentrer l'action de Business France uniquement sur les primo-exportateurs et faiblement exportateurs (<10 % CA à l'export)** : c'est un marché certes peu lucratif, mais c'est le rôle d'un service public de l'export que de le développer.

2. LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE EST UN OUTIL POUR DOPER LA CROISSANCE

2.1. Renforcer la souveraineté économique et l'autonomie stratégique

- ▶ **Reconquérir notre souveraineté économique dans les secteurs-clés en consolidant ou en développant des filières d'excellence, afin de garantir notre autonomie d'approvisionnement stratégique sur les chaînes de valeurs vitales** (l'hydrogène, le nucléaire, les gaz renouvelables, la mobilité durable, la rénovation des bâtiments, les batteries, le captage/stockage et l'utilisation du carbone, l'agroécologie, les semi-conducteurs...).
- Élaborer un « Livre blanc de la souveraineté économique » qui fixe les priorités et les moyens pluriannuels à mettre en œuvre pour assurer notre autonomie stratégique, sécurité économique et leadership technologique dans les filières clés.
- Renforcer l'identification et le suivi des entreprises et filières stratégiques au travers d'outils de pilotage public/privé.
- Assurer une meilleure coordination entre les 14 CSF et les filières européennes.
- Accroître les financements des filières innovantes, dans le cadre des PIA et de France 2030, en mettant en place un modèle européen (ou a minima français) de DARPA américaine (*Defense Advanced Research Projects Agency*).
- Favoriser l'exploitation de minerais stratégiques en France par des dérogations ponctuelles aux codes minier et environnemental et en appliquant les recommandations du Rapport Varin (2022).
- Favoriser les relocalisations d'activités stratégiques sur le territoire européen.
- ▶ **Repenser la commande publique comme un outil de souveraineté** : la commande publique a représenté 200 milliards d'euros en 2019 soit 8 % du PIB français. Les marchés publics de l'UE sont généralement ouverts aux entreprises de pays tiers alors que les entreprises de l'UE y font elles-mêmes l'objet de mesures discriminatoires ou bien se heurtent à l'étanchéité de certains marchés. Deux initiatives sont donc nécessaires :
 - à l'occasion de l'ouverture de la révision de la directive européenne sur la commande publique en 2022, son rôle comme soutien de la réindustrialisation et de la promotion des entreprises européennes devra être étudié ;
 - prendre enfin un **Buy European Act** ou un **Small Business Act** européen sur le modèle américain (qui garantit 23 % des marchés aux PME nationales), même si cela implique de lever les réticences de certains États-membres qui craignent des mesures de rétorsions des partenaires étrangers et une moindre concurrence au détriment des acheteurs publics.
- ▶ **Mieux utiliser l'atout monétaire que représente l'euro**. Il s'agit de renforcer le rôle de l'euro pour en faire une monnaie internationale comparable au dollar : facturation du commerce international, rôle de compensation interbancaire, monnaie de réserve pour les banques centrales... Par exemple, les entreprises européennes doivent être incitées à se facturer entre elles en euro (ce n'est pas toujours le cas dans certains secteurs fortement internationalisés) et les investisseurs internationaux – notamment souverains – doivent être davantage démarchés pour détenir des actifs libellés en euro. Un usage plus important de l'euro dans les transactions commerciales, dans les mouvements de capitaux, dans les détentions d'actifs et dans

les réserves des banques centrales, permettra à la BCE – et donc aux États-membres de la zone euro – de bénéficier des avantages

que procure une plus grande souveraineté monétaire pour financer leurs économies.

2.2. Renforcer notre souveraineté technologique et numérique

- ▶ **Mieux maîtriser l'économie et la sécurité des données.**
 - Faire de la France et de l'Europe un territoire attractif pour l'installation de centres de données et être parmi les pays en tête du numérique à faible empreinte carbone.
 - Chiffrer la cybercriminalité (par exemple en renforçant les moyens alloués au futur observatoire de la menace) ; renforcer les moyens de la justice en matière de cyber et notamment ceux du parquet judiciaire en charge.
 - Développer l'identité numérique pour accroître la confiance dans les échanges.
- ▶ **Trouver un meilleur équilibre entre le modèle économique et concurrentiel qui fonde le marché unique européen et l'oligopole des GAFAM non-européens :**
 - en réadaptant la capacité de référencement des moteurs de recherche ;
 - en protégeant la diversité d'accès des consommateurs à des services tiers ;
 - en imposant une fiscalité plus conforme à la création de valeur, liée notamment à la localisation des activités ;
 - par une exploitation mieux encadrée des données personnelles.
- ▶ **Attirer et maintenir en France et en Europe les meilleurs talents pour les secteurs-clés :**
 - en rendant plus compétitif l'emploi qualifié en France, où la part de revenu disponible pour le salarié décroît rapidement sous l'effet des charges sociales et de l'impôt sur le revenu. Il est donc indispensable de réduire progressivement les charges sur les salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. À cet égard, le rapport du Mouvement des entreprises de France sur *Les mobilités professionnelles d'aujourd'hui, la croissance de demain* propose de baisser de 20 % les charges sociales salariales sur les emplois entre 2 et 4 fois le SMIC ;
 - en s'appuyant sur les initiatives du « Pacte européen pour les compétences »⁵.
- ▶ **Finaliser la couverture numérique du territoire national :** assouplir les contraintes réglementaires et fiscales afin d'achever le programme du *new deal* 4G et accélérer le déploiement de la fibre et de la 5G pour une meilleure couverture digitale des territoires.
- ▶ **Comblent le retard des entreprises françaises en matière de numérisation :** les entreprises françaises, en particulier les PME, sont mal classées en Europe dans leur transformation numérique. Il faut systématiser un volet investissement numérique dans tous les dispositifs publics d'incitation à l'investissement : plan de relance, suramortissement...

5. Programme lancé fin 2020 par la Commission pour la reconversion des salariés. Cinq premiers partenariats ont été noués dans les écosystèmes de l'automobile, de la microélectronique, de l'aérospatiale et de la défense, et dans les secteurs des énergies renouvelables en mer, de la construction navale et de la technologie maritime, où 450 organisations ont mis en place des programmes de reconversion bénéficiant à plus de 1,5 million de personnes.

2.3. Soutenir la redynamisation économique des territoires en améliorant leur attractivité

La prise de conscience récente du besoin de relocaliser en Europe une part de la production industrielle est une opportunité pour nos territoires. Pour bien la saisir, il faut :

- **adapter les sites industriels à la réindustrialisation** ainsi que les filières liées à la transition écologique, en utilisant au maximum les possibilités de la loi ASAP de 2020 et dans le cadre de stratégies de filières et de bassins de sous-traitance cohérentes. Accompagner les adaptations des sites industriels (dépollution, réhabilitation, rénovation, digitalisation, robotisation) pour répondre aux nouveaux besoins ;
- **favoriser la mobilité des salariés sur les bassins de compétences locaux** pour accompagner la réindustrialisation et prendre en compte les besoins de formation du bassin d'emplois ;

- **lutter contre les déserts médicaux** en tenant mieux compte des besoins des populations des territoires (incitation à l'implantation des professionnels de santé, stages des étudiants en médecine prioritairement dans les territoires concernés...);
- **mener une réflexion globale sur les stratégies logistiques dans les territoires** (urbains et non urbains) pour optimiser la complémentarité entre les modes de transport de marchandises (fluvial, ferroviaire, interconnexions...). Cela passe par un pilotage interministériel de la stratégie logistique, afin de privilégier les investissements ferroviaires et fluviaux sur des axes où la massification des flux est possible et de développer des zones logistiques en aval.

2.4. Amplifier l'effort en faveur de la Défense nationale, créateur de croissance

Les dépenses de l'État en faveur de la Défense se sont accrues sensiblement (41 milliards d'euros dans la loi de finances pour 2022, soit +9 milliards d'euros par rapport à 2017), dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025. Cet effort permet de moderniser les modes d'action militaires (renouvellement des équipements, acquisition de capacités nouvelles...) et les engagements opérationnels du pays (projection sur des théâtres extérieurs). Cet effort a aussi des **effets bénéfiques sur notre économie**, irriguant nos filières technologiques par la recherche et la commande publique, avec un fort impact territorial, et contribuant positivement à notre export. En dehors des entreprises de défense proprement dites, un nombre significatif d'entreprises industrielles ont une activité mixte civile et militaire. La poursuite de cet effort participe autant à notre souveraineté militaire et politique qu'à la croissance et à l'emploi.

C'est pourquoi le Mouvement des entreprises de France propose de :

- **veiller à ce que la taxonomie européenne et l'Ecolabel classent les entreprises de la défense et de l'aéronautique de façon non discriminante**. L'Ecolabel dissuade d'investir dans toute entreprise ayant plus de 5 % de son CA dans un secteur proscrit, tel que les énergies fossiles ou l'agriculture avec usage de pesticide. De même, le projet de taxonomie sociale risque de classer les activités de défense parmi celles qu'il est découragé de financer : il devra être fermement combattu ;
- **développer les synergies d'innovation duale entre la défense, le spatial et le civil** ; financer l'innovation duale en faisant converger les initiatives entre les parties prenantes ; favoriser des dynamiques de communautés et de *hubs* publics/privés à partir des phases de recherche et jusqu'à l'industrialisation (« Fab Labs ») ;

- **accroître la prise de conscience par les entreprises des risques de l'hybridité et des opérations d'influence étrangères**, notamment les plus petites, et évaluer la résilience des entreprises concernées face à une conflictualité hybride. Développer des mesures de cybersécurité et une plus forte culture de sécurité économique au sein des entreprises. Encourager toutes les entreprises à davantage s'appuyer sur l'écosystème territorial de défense économique (DISSE, DGSI, ANSSI, Gendarmerie...);
- créer un observatoire des risques de sécurité économique et d'évolution des technologies critiques afin de disposer d'un panorama des menaces et ingérences et d'élaborer des recommandations d'actions, en rapprochant encore plus étroitement la DGSI et les entreprises.

3. LA CROISSANCE IMPLIQUE UN EFFORT MASSIF DE FORMATION AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN, MAIS AUSSI QUE LA FORMATION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI SOIENT DAVANTAGE TOURNÉS VERS LES BESOINS RÉELS DE L'ÉCONOMIE

La France est confrontée au défi de l'éducation et de la formation. Nos fortes dépenses publiques en la matière sont décorréées de notre piètre performance éducative comparée (classement PISA). Il y a un écart important entre les formations suivies et les débouchés en entreprise. Or, notre défi est de réussir une diversification, un renouvellement et une internationalisation sans précédent des compétences face à une compétition mondiale. Le système scolaire en France a longtemps été un modèle permettant la mobilité sociale, mais aujourd'hui, la formation professionnelle initiale et continue sont des talons d'Achille du pays dans la compétition mondiale.

La jeunesse doit donc être notre priorité dans la stratégie collective de transformation de l'économie française. La formation doit devenir un levier de croissance d'avenir.

3.1. Mieux former la jeunesse et faire de l'accès à l'emploi une priorité

- ▶ **Accompagner les jeunes pour entrer dans la vie active.** Les jeunes Français sont lourdement pénalisés :
 - ils sont davantage au chômage que leurs voisins : 20 % des 15-24 ans contre 17 % en moyenne en Europe (6 % en Allemagne) ; le chômage concerne 47 % des jeunes non qualifiés ;
 - ils ont un taux d'emploi plus faible que chez nos voisins : 33 % en 2021 contre 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. Cela reflète des différences de durée de scolarité, de cumul emploi/études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Le taux d'emploi en France a fortement progressé en 2021, au plus haut niveau depuis 1988 (notamment grâce aux contrats en alternance) ;
 - les *NEETs* (*Not in Education, Employment nor Training*) qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation (1 million sur les 18-25 ans) et les décrocheurs (90 000 par an) restent trop nombreux ;

- ils subissent la déconnexion entre l'orientation scolaire et les besoins de l'économie : par exemple, seuls 6,1 % des étudiants étaient inscrits dans des écoles d'ingénieurs en 2018-2019 quand les ingénieurs et cadres informatiques comptent parmi les principaux métiers concernés par les projets de recrutement de cadres.

Des solutions existent et doivent être mises en œuvre.

- Pour les jeunes en difficulté (*NEET* ou jeunes sortis précocement du système scolaire) :

> **renforcer l'accompagnement vis-à-vis des jeunes en difficulté** (mis en œuvre par les missions locales principalement et Pôle emploi) avec l'emploi comme priorité : repérage précoce des jeunes fragiles, accompagnement vers l'emploi, intégration en amont des besoins des entreprises, périodes d'immersion en entreprises ;

- Pour l'ensemble des jeunes :

> **favoriser le plus tôt possible les liens précoces avec les entreprises** qui les informeront sur les métiers, les attentes de l'entreprise : développement du mentorat, stages en entreprises pendant les congés scolaires... ;

> **multiplier les expériences avant l'entrée sur le marché du travail** : faire de l'alternance le mode principal de recrutement des entreprises.

▶ **Mieux éduquer au développement durable :**

- de l'école à l'université, un enseignement aux enjeux écologiques est indispensable ;
- tout au long de la vie professionnelle, un accompagnement des compétences est nécessaire notamment pour les secteurs les plus affectés par les transformations massives liées à la transition écologique (transport, bâtiment...), mais aussi pour l'ensemble des filières industrielles et énergétiques.

▶ **Renforcer l'enseignement mathématique, scientifique, technologique et numérique** afin que les jeunes puissent s'orienter vers ces cursus dès le collège.

- Si le nombre d'ingénieurs diplômés a plus que doublé en 20 ans (16 000 en 1990, plus de 33 000 en 2016), il reste insuffisant : par exemple, rien que pour les entreprises du numérique, il manque au moins 10 000 diplômés. Tous secteurs confondus, il faut viser un quasi-doublement du nombre annuel d'ingénieurs diplômés.

- L'accès à ces filières passe par un renforcement de l'enseignement scientifique qui, à côté des mathématiques, permettra aux collégiens et lycéens de mieux appréhender les disciplines techniques (informatique, numérique, biologie et sciences du vivant) et de développer leur intérêt pour ces domaines.

- **Il faut aussi revenir sur la réforme du baccalauréat qui a ramené de 6 heures à 2 heures l'enseignement hebdomadaire en mathématiques** dans le tronc commun en classe de première et de terminale : cela disqualifie les jeunes qui souhaiteraient s'orienter vers les filières scientifiques. Alors que la France voit son niveau scientifique baisser dans les classements internationaux, la formation d'ingénieurs et de techniciens est primordiale.

- Enfin, le nombre de jeunes filles inscrites dans les filières scientifiques recule, ce qui renforcera la faiblesse des viviers sur des métiers, pourtant stratégiques et soumis à la compétition mondiale des talents (cf. *infra* 3.2).

▶ **Optimiser la sélection et le choix des filières à l'entrée dans les études supérieures :**

- en accroissant le nombre de bourses, financées par une augmentation des droits de scolarité pour les élèves plus favorisés ;
- en calibrant les effectifs de chaque filière universitaire en fonction des débouchés réels de ces métiers sur le marché de l'emploi.

3.2. Rapprocher le monde économique et l'éducation

- ▶ **L'alternance** est désormais plébiscitée par tous les acteurs, comme en témoigne notamment le développement de l'apprentissage ces trois dernières années.
 - La France peut **viser à court terme les 2 millions d'alternants** (en stock) si la dynamique se poursuit. Actuellement, la France compte environ 700 000 jeunes alternants, dont 600 000 en contrats d'apprentissage et 100 000 en contrats de professionnalisation. En outre, environ 700 000 jeunes alternants sont scolarisés sous statut scolaire dans les lycées professionnels. Viser 2 millions d'alternants coûterait 2 milliards d'euros de plus (portant le coût budgétaire actuel de 8 à 10 milliards d'euros).
 - Pour répondre aux besoins du marché du travail, **l'apprentissage à tous les niveaux doit être encouragé**, en veillant à un équilibre entre infra-bac et post-bac (actuellement 40 % des nouveaux apprentis préparent un diplôme bac ou infra et 60 % un diplôme post-bac).
 - Enfin, il faut **pérenniser le soutien financier public mis en place en 2020** pour les alternants, qui a été très efficace, quitte à recalibrer les montants en fonction des besoins effectifs de chaque filière.
- ▶ **L'immersion des enseignants en entreprise doit aussi se développer en étant :**
 - généralisée et obligatoire pour tous les professeurs (et non plus seulement aux professeurs de voies professionnelles) ;
 - régulière (tous les 3 ou 5 ans) et assez longue pour être utile (au moins un mois).
- ▶ **L'orientation doit faire partie intégrante des cursus scolaires.** Elle est mal prise en charge aujourd'hui en raison des compétences partagées entre l'État et les régions. Il faut construire des « **programme régionaux d'orientation** » tenant compte des besoins des branches professionnelles et de l'offre de formation dans chaque territoire. Ces programmes seraient déployés durant les heures dédiées à partir de la classe de 4^e.
- ▶ **Aucune filière ou métier n'est réservé aux femmes ou aux hommes. La mixité, voire la diversité, des filières professionnelles doit devenir une réalité.** Pour cela, nous proposons :
 - une campagne de communication nationale d'incitation à la féminisation des métiers scientifiques et techniques ;
 - la fixation d'objectifs de recrutements paritaires dans toutes les filières d'études ou un déséquilibre significatif existe : études scientifiques et techniques pour les femmes, ou études juridiques et médicales pour les hommes par exemple ;
 - l'ouverture de nouveaux appels à projets financés par l'État pour soutenir les initiatives des fédérations professionnelles visant à attirer autant les femmes que les hommes dans leurs filières métiers.

3.3. Faire de l'entrepreneuriat un véritable accès à l'emploi

- ▶ Face à l'enjeu d'insertion dans le marché du travail et à l'émergence rapide des « micro-entrepreneurs », il faut :
 - **développer l'entrepreneuriat** en poursuivant les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, en particulier dans l'enseignement supérieur, par une promotion renforcée du statut d'étudiant-entrepreneur. On compte aujourd'hui près de 2,7 millions d'étudiants en France mais seulement 4 400 (soit moins de 0,2 %) ont un statut d'étudiant-entrepreneur ;
 - **encourager les micro-entrepreneurs les plus dynamiques à basculer en « entreprise »** vers la création d'emplois. La hausse extrêmement rapide des micro-entrepreneurs est un fait de société majeur et positif, mais soulève aussi des problèmes de concurrence avec

les artisans établis sous forme d'entreprise. En effet, il existe trois catégories de micro-entrepreneurs : ceux qui ont une très faible activité, ceux qui le sont de façon secondaire à un autre métier, et ceux pour lesquels cela constitue l'activité principale, avec vocation à devenir une entreprise. Tous bénéficient de cotisations réduites, mais

aussi d'une protection sociale minimale. Si les deux premières catégories sont protégées à travers leurs autres activités, il convient en revanche de faire converger la troisième catégorie vers le statut d'entrepreneurs, bénéficiant à terme d'une meilleure protection sociale, par exemple au terme de trois années.

3.4. Recentrer la stratégie et les financements de la formation professionnelle sur les enjeux de compétitivité et de compétences attendues

- ▶ Les entreprises doivent pouvoir utiliser la formation comme un levier de compétitivité, comme l'ont proposé les partenaires sociaux dans l'accord cadre national interprofessionnel (ACNI) du 14 octobre 2021, par **la création d'une incitation fiscale (crédit d'impôt) pour les entreprises qui investissent dans la formation de leurs salariés au-delà de l'obligation légale.**
- ▶ **Le compte personnel de formation (CPF) doit être mobilisé en priorité vers les compétences attendues sur le marché du travail. Il faut donc instaurer la codécision entre le salarié et l'employeur sur l'utilisation du CPF, afin d'orienter cette utilisation vers les formations répondant aux besoins des entreprises.** Aujourd'hui, le CPF est un succès quantitatif (3,5 millions de dossiers financés depuis le lancement de MonCompteFormation en novembre 2020) mais pas encore qualitatif, puisque les formations les plus suivies restent le permis de conduire, le bilan de compétences et les langues (40 % des dossiers financés).
- ▶ **Les transitions professionnelles constituent un enjeu majeur des 5 années à venir.** Nous devons identifier et anticiper au niveau national et avec les observatoires des métiers de branches, les évolutions de l'emploi par secteur. Puis orienter les salariés en transition vers les secteurs en demande d'emplois. Les partenaires sociaux, les régions et Pôle emploi doivent mettre en œuvre cet accompagnement. Il faut notamment favoriser la mobilité intersectorielle des salariés sur les bassins de compétences locaux.
- ▶ Conformément à l'ACNI du 14 octobre 2021 déjà cité, un élargissement des recettes et une meilleure allocation des fonds permettraient de **mobiliser plus de 1 milliard d'euro par an** dans le financement de l'alternance :
 - en mettant fin aux exonérations de taxe d'apprentissage dont bénéficient certains secteurs d'activité (+700 millions d'euros de recettes pour France Compétences) ;
 - en mettant fin à l'affectation en apprentissage d'élèves qui devraient poursuivre leur parcours au sein de l'Éducation nationale (-160 à -210 millions d'euros de dépenses évitées) ;
 - en révisant l'ensemble des coûts-contrats (avec comme cible des économies de l'ordre de 10 % par rapport à aujourd'hui)...
 - ... et en réduisant notamment les coûts-contrats versés aux CFA et autres organismes de formation recevant déjà des fonds publics par ailleurs (-100 millions d'euros de dépenses).
- ▶ **Enfin, le déficit de France Compétences doit être résorbé : avec 10 milliards d'euros** de recettes prévues en 2022 mais 13,7 milliards d'euros de dépenses, essentiellement tirées par l'absence de maîtrise des CPF, ce dispositif accuse un déficit annuel de près de 4 milliards d'euros et une dette accumulée de plus de 10 milliards d'euros, évidemment non soutenables. Il faut donc reprendre la maîtrise des dépenses, la cotisation des entreprises devant rester inchangée si l'on ne veut pas pénaliser davantage le coût du travail.

3.5. Régionaliser Pôle emploi pour améliorer son efficacité dans le retour à l'emploi

- ▶ 300 000 recrutements sont abandonnés chaque année faute de candidats (chiffre de 2019) ; les délais d'entrée en formation sont supérieurs à 7 mois (à partir de l'inscription) ; 6 mois après être sortie de formation, la moitié seulement des formés retrouvent un emploi. Il faut donc :
 - **améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi** (former vite et utilement, les accompagner vers les entreprises qui recrutent) et des **entreprises** (prospection employeurs, meilleure coordination entreprises et conseillers Pôle emploi) ;
 - évaluer la prestation d'accompagnement vers la création d'entreprises ;
 - relayer et partager les expériences positives (conventions sectorielles) conduites avec le service public de l'emploi.
- ▶ **La trop faible mobilité géographique est un frein à l'emploi.** Des aides financières sont proposées par Pôle emploi afin de permettre

aux demandeurs d'emploi d'accéder à des emplois ou des formations éloignés de leur lieu de résidence. Mais, elles sont trop peu connues alors qu'elles seraient déterminantes dans leurs choix de mobilité. Il faut donc davantage les populariser (notamment pour les contrats courts) et surtout renforcer ce dispositif d'aide financière.

- ▶ **Enfin, nous recommandons de régionaliser Pôle emploi**, non pas en découpant l'établissement en autant de structures régionales qui seraient ensuite rattachées aux conseils régionaux, mais **en développant une logique de contractualisation par objectifs entre les directions régionales de Pôle emploi et leurs parties prenantes locales** : conseils régionaux, représentants des entreprises (MEDEF régionaux, chambres consulaires...). La SNCF a réussi à revitaliser son offre de transport TER de cette façon : cette bonne pratique doit inspirer l'organisation de Pôle emploi pour être plus proche des attentes du terrain.

3.6. En parallèle d'une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, poursuivre la réforme du système d'assurance chômage

- ▶ Face aux tensions de recrutement et aux pénuries de main d'œuvre, il faut améliorer encore l'efficacité du système d'assurance chômage. Cela passe notamment par les actions suivantes :
 - **évaluer objectivement l'impact de la réforme des règles d'indemnisation** sur le retour à l'emploi instaurée fin 2021. Cette évaluation doit nous permettre de réviser, le cas échéant, certains curseurs de la réforme. Les comparaisons internationales montrent que l'indemnisation du chômage reste, après cette réforme, plus élevée que chez nos voisins. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre la nécessaire indemnisation des chômeurs – en vertu du principe assurantiel – et une juste incitation au retour à l'emploi :

- > pour résorber les écarts entre chômage et offres d'emplois non satisfaites (par exemple, fin 2021, on compte plus de 20 000 offres non pourvues dans le secteur du transport routier et, en même temps, 70 000 demandeurs d'emplois dans la logistique et les transports),
- > tout en évitant que la reprise du travail (avec ses coûts associés : transport, garde d'enfant, etc.) ne se traduise pas par une perte nette par rapport à l'indemnisation ;

- **mettre en place une nouvelle architecture du système** afin de clarifier les responsabilités des acteurs (partenaires sociaux et État) :
 - > recentrer le régime assurantiel sur ses missions premières (intervention en cas

d'accident de parcours professionnel et non revenu de complément à long terme) avec un système à deux étages coordonnés (solidarité et assurantiel),

> sécuriser financièrement le régime avec, d'une part, la reprise par l'État de la dette induite par ses propres décisions et, d'autre part, **l'instauration d'une règle d'or d'équilibre de moyen terme (5 ans)** pour la partie assurantielle dont les partenaires sociaux auraient la responsabilité, les excédents des bonnes années finançant les creux en cas de repli conjoncturel ;

→ **supprimer le dispositif de bonus-malus**, délétère pour la création d'emploi dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, *a fortiori* dans des secteurs très impactés par les conséquences économiques de la crise sanitaire, et mettre en place les leviers utiles aux entreprises pour modérer leur recours aux contrats courts et sécuriser le parcours de ces salariés :

> **sécuriser l'accès durable à l'emploi** : faciliter le développement des groupements

d'employeurs, simplifier encore l'accès au CDI intérimaire, mettre en place les leviers permettant d'allonger les durées d'emploi (CDD multi-remplacements et recours aux heures complémentaires pour les salariés volontaires par exemple),

> **sécuriser le parcours professionnel des salariés en contrats courts** en améliorant leur accès aux droits à la protection sociale (complémentaires santé notamment), et en accompagnant leur mobilité professionnelle et géographique (meilleurs accès à la formation pour un public mal connu des opérateurs du service public de l'emploi, ainsi qu'aux dispositifs d'aide à la mobilité géographique et au logement) ;

→ **il faut réformer le financement de la formation des demandeurs d'emploi par le PIC** : financé par les entreprises à hauteur de 1,5 md€/an, le PIC finance des actions qui ne relèvent pas de la formation des salariés et doit donc être abondé exclusivement par le budget de l'État.

4. LA CROISSANCE IMPLIQUE AUSSI UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ EN ENTREPRISE ET DANS LES BRANCHES

4.1. Poursuivre et installer un dialogue social moderne et utile

► **La plupart des objectifs poursuivis par les Ordonnances Travail de 2017 ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être.**

→ **La fusion des trois instances représentatives du personnel en une seule** (le CSE) a permis un dialogue plus dense et cohérent sur tous les enjeux de l'entreprise.

→ **La réforme de la négociation collective** : les textes avaient pour but de favoriser la conclusion d'accords collectifs dans les entreprises et ont effectivement contribué à renforcer la négociation à cet échelon, qui est le plus pertinent pour adapter les règles de travail aux besoins des acteurs sur le terrain. Ainsi, les ordonnances ont dynamisé le dialogue social en entreprise : +75 % d'accords collectifs signés entre 2016 et 2019 (accords signés par des délégués syndicaux ou approuvés par consultation directe des salariés).

→ **Le temps de travail** : les réformes (défiscalisation des heures supplémentaires, possibilité d'aménager le temps de travail par accord d'entreprise et de branches, etc.) ont donné des marges de manœuvre pour adapter les 35h. De fait, le temps de travail hebdomadaire en France (40,4 heures⁶) est proche de celui de nos voisins européens (40,7 heures dans l'UE, avec l'Allemagne à 40,5, l'Italie à 40,3, l'Espagne à 40,4 et les Pays-Bas à 40,5). Cependant, le temps de travail annuel des salariés français (1558 heures⁷) est proche de celui des Allemands (1577 heures), mais inférieur à nos autres voisins (moyenne européenne à 1672 heures, Italie à 1685 heures) en raison des congés et des jours fériés plus abondants dans notre

pays. Il faut donc favoriser la hausse du temps de travail sur une année.

→ **Les mesures d'adaptation de l'emploi et de l'organisation du travail** : les accords de performance collective (APC) ont été utiles face aux difficultés issues de la crise sanitaire et ont permis d'adapter les relations de travail en fonction de la conjoncture (plus de 800 accords signés depuis 2018, dont 70 % dans les TPE-PME) ; la possibilité des ruptures conventionnelles collectives (RCC) vise le même objectif : permettre aux entreprises de se réorganiser et d'adapter leurs effectifs par des départs volontaires, dans un cadre négocié et sécurisé (près de 360 accords signés et validés, dont 35 % dans des TPE-PME).

Le premier bilan de la refonte des règles du dialogue social est donc très positif. Il est nécessaire de laisser aux acteurs sociaux le temps de s'habituer à ces nouvelles règles.

► **Pour parachever les ordonnances de 2017,** il faut :

→ **élargir globalement le champ des négociations possibles dans les entreprises** et les branches à d'autres domaines pour couvrir l'ensemble des sujets concrets rencontrés sur le terrain (par exemple : la conclusion et la rupture du contrat de travail, les congés imposés, la possibilité de fractionner le temps de repos quotidien de 11h minimum, etc.) sans formalisme excessif ;

→ **clarifier l'articulation entre les règles de droit public et ce qui peut être adapté par la négociation de branche ou d'entreprise** : il faut une réécriture partielle du Code du

6. Moyenne hebdomadaire pour les salariés à temps complet en 2020, source Rexecode.

7. Moyenne annuelle pour les salariés à temps complet et à temps partiel en 2019, source Rexecode.

travail pour mieux identifier ce qui peut relever de la négociation, avec un véritable plan d'accompagnement des acteurs du dialogue social pour permettre une meilleure compréhension de règles souvent trop complexes ;

- s'agissant du temps de travail, renforcer les marges de manœuvre existantes pour augmenter la durée annuelle sans nécessairement revenir sur la durée légale hebdomadaire du travail, afin de pouvoir **faciliter le recours aux forfaits-jours** par l'employeur en vertu de son pouvoir de direction : cette organisation du travail, entrée dans les pratiques courantes, doit pouvoir être **mise en place sans négociation d'un accord d'entreprise, en incluant des mesures forfaits-jours dans la partie supplétive du Code du travail** ;
- donner toute sa place à la démocratie sociale en responsabilisant pleinement les acteurs du dialogue social au niveau de la branche : **dès lors qu'un accord est majoritaire (selon les seuils en vigueur), il doit s'appliquer de droit** pour toutes les entreprises et les salariés de la branche, à l'instar des textes de loi votés au Parlement, sans passer par le truchement d'une décision administrative d'extension ; il en va du respect de la volonté contractuelle des parties ;
- **développer les comptes épargne-temps (CET)** : ce dispositif négocié permet plus de flexibilité dans l'organisation du travail et 75 % des grandes entreprises l'ont instauré. Sa mise en place doit être encouragée et facilitée pour les TPE, PME et ETI notamment. Il faut aussi encourager les salariés à monétiser une plus grande part de leur CET afin d'accroître la durée du travail et leur pouvoir d'achat, en déplaçant la limite légale actuelle⁸ et en défiscalisant la monétisation des RTT.

► **S'agissant du dialogue social conduit au niveau national interprofessionnel**, les négociations menées en 2020 et 2021 témoignent d'un nouveau paritarisme que les discussions paritaires en cours doivent consacrer :

- un paritarisme utile grâce à l'agenda social et économique paritaire autonome conduit par les partenaires sociaux à l'initiative du Mouvement des entreprises de France ;
 - les accords ne sont pas nécessairement seulement producteurs de normes sociales mais peuvent porter des demandes nouvelles aux pouvoirs publics ;
 - ce dialogue entre partenaires sociaux n'a pas besoin de lettre de cadrage gouvernementale.
- Toutefois, lorsqu'ils sont créateurs de normes, et dès lors qu'ils ont respecté les dispositions figurant dans un document d'orientation ou une lettre de cadrage (article L.1 du Code du travail), **le Mouvement des entreprises de France demande la transposition fidèle et intégrale des ANI.**

⁸ Aujourd'hui, la loi permet de monétiser les jours placés dans le CET sauf ceux issus de la 5^e semaine de congés payés : tous les jours placés en CET, sans exception, devraient pouvoir être monétisés par le salarié.

4.2. Sécuriser le règlement des conflits au travail en améliorant la justice prud'homale.

- ▶ Face notamment aux délais importants de traitement des affaires (plus de 2 ans et demi en moyenne), au faible recours à la conciliation et à la complexification des contentieux, il faut :
 - adapter la répartition des conseillers prud'hommes sur le territoire pour éviter les vacances de postes et les dysfonctionnements entraînant un allongement des délais ;
 - renforcer la formation des conseillers prud'hommes ;
 - augmenter les moyens humains et matériels de la justice prud'homale, y compris en lançant une grande campagne de traitement des affaires « en stock » pour désengorger les conseils de prud'hommes : cela doit passer par un effort substantiel du ministère de la Justice en termes de rattrapage budgétaire ;
 - mettre en place un observatoire national de la justice prud'homale.

4.3 Stabiliser les règles en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises.

- ▶ Ces dernières années ont vu des avancées notables de l'égalité femmes-hommes dans le monde professionnel : la loi Copé-Zimmermann a instauré une représentation équilibrée dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises, puis de celles de plus de 250 salariés, la loi Pénicaud a créé l'index égalité salariale dans les entreprises de plus de 50 salariés, la nouvelle loi Rixain a fixé des quotas dans les instances dirigeantes des entreprises de plus de 1000 salariés.
- ▶ Ces initiatives font de la France l'un des pays les plus avancés en matière d'égalité professionnelle au sein de l'Union européenne. Elles se mettent en place progressivement. L'égalité professionnelle est un objectif majeur que le patronat partage et promeut. Il convient désormais d'accompagner les acteurs et de s'assurer de la mise en œuvre de ces mesures, dont il faut apprécier l'efficacité avant d'en envisager de nouvelles. La stabilité réglementaire est une des conditions de réussite et d'adhésion durable des entreprises à cet enjeu.

5. LA CROISSANCE PERMETTRA UN « CAPITALISME DÉCARBONÉ », RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET CRÉATEUR D'OPPORTUNITÉS

Les transitions écologiques, technologiques ou sociétales ne sont pas des enjeux seulement politiques, mais impliquent les entreprises, qui les intègrent dans leurs modèles économiques et détiennent les solutions de mise en œuvre : « agir ensemble pour une croissance responsable »

5.1 Concrétiser l'ambition climatique de la France vers la neutralité carbone en 2050

Les besoins en électricité vont augmenter fortement (cf. scénarios RTE) et nous avons besoin d'un mix équilibré, permettant d'atteindre les objectifs climatiques à 2030 et 2050 et de garantir la sécurité d'approvisionnement. Pour répondre aux besoins dans l'industrie, les transports, le numérique, tout en atteignant la neutralité carbone, nous aurons besoin de toutes les énergies : électricité, carburants liquides bas carbone et gaz dès lors qu'il contribue aussi à un mix moins carboné. Et toutes les solutions technologiques doivent être mises en œuvre de façon neutre : énergies renouvelables (y compris hydraulique) et nucléaire, optimisation du *grid*, économies de consommation

► **Notre mix électrique répondra à nos besoins d'abord grâce à l'électricité nucléaire. Des décisions majeures de renouvellement et de développement sont attendues pour notre parc de réacteurs** : prolongation et construction de nouvelles tranches (EPR ou autres). Le parc nucléaire français joue un rôle clé dans l'équilibrage offre-demande des réseaux électriques en France et en Europe. Une étape importante a été franchie avec la reconnaissance de l'énergie nucléaire dans la « taxonomie verte », mais le nucléaire n'est pas seulement une énergie « de transition » : il doit être pérennisé, de l'amont (cycle

minier) jusqu'à l'aval (traitement et stockage des déchets) car il est une énergie durablement décarbonée. Il faut aussi tenir compte des cycles longs qui le caractérisent pour la construction, l'exploitation puis le démantèlement.

► Cela nécessite également :

- **d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables** pour répondre à la hausse des besoins d'énergie ;
- **d'adapter les infrastructures de réseaux de distribution et de transport**, facteur de cohésion des territoires, et d'optimisation des flexibilités du système électrique ;
- **de fournir des efforts en matière d'efficacité énergétique et climatique** : par exemple, la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments doit être accélérée ;
- **d'innover sur les solutions les plus pertinentes** en respectant la neutralité technologique (en fonction de leur efficacité à long terme même si elles sont plus coûteuses à court terme) ;
- **d'aider les consommateurs à mesurer l'impact environnemental de leurs achats**, par exemple en mettant en place une notation carbone (*scoring*) sur les produits de

consommation en fonction de leur cycle de fabrication, permettant aussi de prendre conscience des hausses de prix consécutives au renchérissement des coûts qu'entraîne la décarbonation.

► **Il faut aussi moderniser la gouvernance publique de la transition écologique.**

→ **Réintégrer les compétences énergie, ressources stratégiques et matières premières au sein du ministère chargé de l'Économie.**

→ **Responsabiliser et améliorer la coordination des échelons locaux pour encourager la décarbonation des usages** de l'énergie dans le bâtiment et la mobilité, faciliter l'acceptabilité des projets, notamment des EnR ou des réseaux, en prenant en compte la diversité des territoires et l'anticipation des besoins en compétences dans les bassins d'emplois.

→ Revoir le fonctionnement/la composition des instances de consultation (par exemple le Haut Conseil pour le Climat ou le CNTE) en y augmentant significativement la place des consommateurs particuliers et entreprises.

► **Évaluer véritablement le coût de la tonne de carbone évitée pour chaque politique écologique**, selon une modélisation partagée avec les acteurs économiques. L'objectif est de ne pas reproduire les erreurs de la loi « climat et résilience », dont le manque d'étude d'impact sérieuse a abouti à des aberrations en termes d'efficacité. En effet, d'après une étude de Rexecode :

→ une dizaine de mesures seulement, sur

300 articles que contient la loi, font baisser directement les émissions de GES ;

→ d'ici 2030, ces mesures provoqueraient une baisse des émissions entre 2 et 6 millions de tonnes de CO₂ soit seulement 0,7 % à 2 % des émissions totales (sur 310 millions de tonnes à l'horizon 2030) ;

→ les réductions d'émission de carbone découlant de la loi auront un coût prohibitif : 800 €/tonne, quand le prix de marché du CO₂ est inférieur à 100 €/tonne. Un signal-prix par simple augmentation du coût de la tonne de CO₂ aurait donc été bien plus efficace que les mesures instaurées par la loi ;

→ il convient de **rendre plus opérationnelle la mise en œuvre de la politique écologique grâce à des trajectoires concertées et stabilisées sur au minimum 5 ans** (par exemple grâce à une loi de programmation pour le climat) avec des clauses de rendez-vous réguliers.

► La volonté de parvenir au « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 doit faire l'objet de réelles négociations dans les territoires lors de l'élaboration des contrats de sobriété foncière, pour ne pas pénaliser des relocalisations d'activités – qui seront source de croissance et de renouveau écologique, grâce à l'adaptation des entreprises aux normes environnementales applicables – ni pénaliser la construction de logements nécessaires pour accompagner les créations d'emplois dans ces territoires.

5.2. Accompagner les entreprises dans leurs efforts vers la transition écologique et la préservation de la biodiversité

► **Mieux valoriser les engagements volontaires pris par les entreprises** en accompagnant cette reconnaissance par des avantages dans les appels d'offres publics de manière obligatoire pour l'État et les collectivités.

► **Compenser les contraintes écologiques imposées par les lois et règlements**, par exemple en déployant et faisant connaître des financements dédiés à la transforma-

tion des entreprises sur le développement durable, notamment au niveau local.

► **Caler les échéances d'application des normes environnementales sur celles de la disponibilité à grande échelle et à prix abordable des technologies requises** (par exemple, pour les véhicules utilitaires ou engins agricoles et de travaux publics hybrides, électriques ou à hydrogène).

- ▶ **Inciter financièrement les ETI/PME/TPE à mesurer leur impact** pour qu'elles puissent effectuer leur transition écologique et sociétale, par exemple en intégrant les dépenses requises par la mesure d'impact dans ce qui est éligible au crédit d'impôt innovation.
- ▶ Face à l'obligation de rénovation thermique des locaux professionnels prévue par la loi « climat et résilience » de 2021, créer un dis-

positif d'accompagnement financier (comme pour les particuliers) ou fiscal.

- ▶ Accompagner les entreprises dans leur transformation en créant le portail « France Transition » pour faire connaître tous les dispositifs existants (environnement, social, gouvernance) et proposer des outils pédagogiques et opérationnels, sur le modèle par exemple de la plateforme France Num.

5.3. Retrouver un leadership technologique de la France et de l'Europe

- ▶ **Réconcilier les Français avec le progrès** : ils en ont une vision plus pessimiste que leurs voisins européens et sont plus réservés sur les innovations et leurs bénéfiques (cf. étude MEDEF-Odoxa sur la perception du progrès et ses conditions d'adhésion 2020-2021).

→ Organiser dès le début du quinquennat les « États généraux du progrès » pour partager une grille de lecture commune sur les conditions d'acceptation du progrès (sens, valeur, accès, diffusion).

→ **Fournir, au-delà des enseignements scientifiques, un effort d'éducation au progrès auprès de tous les publics et à tout âge :**

> développer l'apprentissage de l'histoire des inventions et des inventeurs dès l'école primaire et de la démarche scientifique dans le secondaire (toutes options du bac confondues) ;

> mobiliser les enseignants-chercheurs pour diffuser largement auprès du grand public une information scientifique de qualité ;

> réguler la diffusion des informations sur les réseaux sociaux pour lutter contre les « fake news ».

→ Renforcer l'enseignement des mathématiques au lycée (cf. *supra* 3.1.).

- ▶ **Augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés chaque année de 30 % par an.** Il manque environ 10 000 ingénieurs diplômés par an pour alimenter les différents secteurs. Cette situation est aggravée par les départs des élèves diplômés à l'étranger. Il faut inciter les

jeunes diplômés à choisir leur premier emploi en France (par exemple, par une mesure nouvelle autorisant les entreprises à rémunérer des étudiants contre engagement à travailler 5 ans dans l'entreprise en France sur un poste en lien avec le diplôme).

- ▶ **Faire de la R&D le levier principal de transformation de l'économie française et européenne**, et atteindre plus rapidement l'objectif des 3 % du PIB investis dans la R&D, en :

→ exonérant les dépenses de R&D des contraintes de Maastricht à travers une taxonomie des dépenses publiques (cf. *supra*) ;

→ raccourcissant la trajectoire financière de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (2021-2030) ;

→ simplifiant les procédures contractuelles et de gestion de la propriété intellectuelle des partenariats publics-privés dans la recherche (recours plus fréquent au contrat type) ;

→ stabilisant et sanctuarisant, pour toute la durée du quinquennat, le crédit impôt recherche (CIR) et le crédit d'impôt innovation (CII), l'assiette de ce dernier devant être également élargie. Ce sont des facteurs de compétitivité et d'attractivité essentiels, aujourd'hui soumis aux aléas de l'annuité budgétaire.

- ▶ **Créer un ministère de la Technologie et du Numérique.** Le numérique étant transversal, un simple secrétariat d'État au numérique ne sert pas suffisamment la cause de la filière numérique française et de la numérisation de l'économie dans son entier. Ce ministère

regrouperait l'industrie de ce secteur, les usages par l'administration et la transformation de l'État, l'équipement des territoires en infrastructures, les politiques publiques industrielles et de formation dans le domaine, ainsi que l'inclusion des populations les plus éloignées en termes de pratiques digitales et d'équipement.

► **Élargir le label French Tech à l'ensemble des entreprises technologiques et numériques**, au-delà du monde des start-up. Lancée en 2013, l'écosystème French Tech bénéficie d'une forte visibilité et une vingtaine de licornes en sont issues. Il faut maintenant faire bénéficier davantage d'entreprises des retombées positives de ce label en termes de notoriété, d'accès au marché, et de levée de fonds.

► **Rééquilibrer le principe de précaution par un principe d'innovation** afin d'éviter la paralysie et encourager une prise de risque maîtrisée. Le principe d'innovation consiste à favoriser à la fois l'expérimentation (pour valider l'innovation) mais aussi la commande publique (pour diffuser plus rapidement l'innovation sur les marchés).

→ Renforcer et compléter le droit à l'expérimentation en faisant mieux connaître **France Expérimentations**. Cette structure publique, qui permet de demander des exceptions réglementaires ou législatives, souffre de sa confidentialité et du fait qu'elle agit uniquement en aval alors qu'il faut intégrer le principe d'expérimentation

dès la conception des textes. Consulter systématiquement les acteurs économiques en amont des dépôts de projets de loi lorsqu'ils prévoient de nouvelles normes, afin de prévoir d'emblée des dérogations temporaires facilitant l'expérimentation.

→ Soutenir la commande publique des innovations des PME en développant une plateforme de référencement où les PME pourront mettre en valeur leurs solutions auprès des acheteurs publics. Cette plateforme serait construite dans un partenariat entre les pôles de compétitivité et les agences de financement.

► **Donner aux entreprises innovantes davantage les moyens de croître**. La France a réussi à développer le capital-risque (amorçages, premières phases) mais doit renforcer le capital-développement pour financer la croissance à long terme des entreprises. Cette étape de financement est particulièrement sensible pour le développement et la diffusion des innovations, qui nécessitent généralement des investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros. Mais ce sont surtout les entreprises existantes qui, dès lors qu'elles innoveraient, peinent parfois à trouver des financements. Il faut donc promouvoir les initiatives européennes de financement (en reproduisant la réussite des fonds Tibi, lancés en juin 2021 en France et qui ont permis d'engager 3,5 milliards d'euros) à travers le Fonds européen d'investissement.

6. LA CROISSANCE DOIT CONTRIBUER À PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE GRÂCE À LA SOLIDARITÉ, À L'INCLUSION ET À L'INTÉGRATION

La France est confrontée au défi du financement de la protection sociale car les déficits s'accroissent avec le vieillissement de la population. Il faudra donc travailler plus, et plus longtemps, pour financer les retraites, la dépendance et l'Assurance maladie, parce que la richesse d'un pays est directement proportionnelle à la quantité de travail dans notre pays.

Mais dès lors que le pays augmente son activité, la création de valeur ne doit pas être captée exclusivement par la dépense publique, dont l'accroissement récent et inédit est lié à la pandémie et doit rester une exception historique. Au contraire, les prélèvements obligatoires et le niveau de la dépense publique dans le PIB doivent décroître, afin que la création de valeur bénéficie prioritairement à une meilleure répartition de la richesse produite par les entreprises entre toutes ses parties prenantes : salariés, entrepreneurs, investisseurs, sans oublier de contribuer aussi au bien commun, en assurant la pérennité des retraites et en finançant la santé sous toutes ses formes, publiques et privées.

Il y a donc un bon équilibre à trouver entre ces différents usages des fruits de la croissance.

6.1. Promouvoir des dispositifs ambitieux d'intéressement et de participation

- ▶ Le partage de la valeur créé par l'intéressement et la participation est un levier très fort et unique au monde pour associer les salariés au développement et à la transformation de leur entreprise, mais il ne concerne aujourd'hui que la moitié des salariés du secteur privé. Un nombre plus important de salariés doit avoir accès à un dispositif de partage de la valeur, intéressement et/ou participation. Cette ambition passe par des dispositifs mieux connus des dirigeants et des salariés, mieux adaptés aux contraintes des entreprises et surtout plus incitatifs. Nous proposons.
 - **La suppression du forfait social** pour toutes les entreprises sur l'intéressement (seules les moins de 250 salariés sont exonérées aujourd'hui) et pour les entreprises de moins de 250 salariés sur la participation (seules les moins de 50 salariés sont exonérées aujourd'hui).
 - **La pérennisation de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) sans charge** ni impôt sur le revenu pour les salariés d'entreprises de moins de 50 salariés.
 - **Une épargne salariale plus attractive et lisible : nous proposons de créer un tronc commun à l'ensemble des dispositifs sous la forme d'un « plan d'association aux résultats ».** Ce plan d'association permettrait aux entreprises et à leurs salariés de choisir parmi trois grandes options correspondant aux dispositifs actuels :
 - > en fonction de la croissance/performance (intéressement) ;
 - > en fonction des bénéfices nets (participation) ;
 - > ou pour développer l'actionnariat salarié).
 - **Favoriser la distribution d'actions gratuites défiscalisées** pour les entreprises de moins de 250 salariés en supprimant la contribution patronale payée par l'entreprise au moment de l'acquisition des actions.
 - **Créer une alternative aux actions gratuites, par un instrument indexé sur le cours de l'action (actions virtuelles ou « phantom shares »)** : cela permettrait d'éviter les difficultés inhérentes à l'ouverture de capital et à sa dilution, tout en intéressant les collaborateurs à la valorisation de leur entreprise.

6.2. Sécuriser le financement à long terme de la protection sociale et des retraites

- ▶ **Reprendre la réforme des retraites pour sécuriser leur financement à long terme**, rendue indispensable par le déficit chronique actuel (près de 20 mds€/an ces dernières années et encore à 10 milliards d'euros une fois passée la pandémie, selon le COR). Une baisse des pensions n'est pas envisageable, et les cotisations ne peuvent pas davantage être la variable d'ajustement des recettes, puisqu'elles renchériraient le coût du travail qui est déjà un handicap comparatif de notre économie. En revanche, l'augmentation de l'espérance de vie conduit naturellement à adapter l'âge de départ à la retraite, afin de retrouver l'équilibre par la démographie plutôt que par les cotisations. Pour cela, le Mouvement des entreprises de France recommande :
 - l'augmentation progressive (3 mois par an) de l'âge légal de 62 à 65 ans (recettes attendues d'environ 24 milliards d'euros par an à terme), tout en continuant à permettre des départs anticipés pour les carrières longues et les métiers à forte pénibilité ;
 - l'accélération et l'amplification de la réforme de 2016 en conditionnant le taux plein à 44 annuités contre 42 aujourd'hui⁹

⁹ Le taux plein est aujourd'hui ouvert dès 168 trimestres de cotisation (42 annuités). La réforme dite Touraine de 2014, déjà en cours d'application, prévoit une augmentation de cette durée de cotisation de 1 trimestre tous les 3 ans, pour arriver à 43 annuités (172 trimestres) en 2035. En allant un peu plus loin (44 annuités) et plus vite (1 trimestre par an), le rendement est estimé à 5 milliards d'euros par an dès 2030.

(+5 milliards d'euros de recettes annuelles à terme).

Les éventuels surplus dégagés par une telle réforme pourraient être utilement affectés à la réduction de l'endettement des autres régimes sociaux et à la baisse des cotisations.

- ▶ **Supprimer les régimes spéciaux et rassembler les autres régimes en trois régimes (salariés du privé, fonctionnaires et assimilés, indépendants)**, plus rationnels que les 42 régimes actuels. Le Mouvement des entreprises de France avait formulé cette proposition lors des « consultations Delevoye » dès 2018.
- ▶ **Maîtriser les protections nouvelles non financées** (perte d'autonomie, dépendance :

+9 milliards d'euros à horizon 2030). De nouveaux besoins apparaissent (vieillesse, maladies chroniques, dépendance...) et une 5^e branche de la Sécurité sociale a été créée en 2020 : elle ne doit pas être financée par le travail mais par la solidarité nationale (par exemple, par la CSG ou par la TVA, cf. *supra*) et les acteurs privés doivent jouer un rôle important dans les nouvelles offres de prise en charge de ce secteur en développement.

- ▶ **Préserver notre modèle de protection sociale reposant sur la Sécurité sociale et sur les organismes complémentaires** : la « grande Sécurité sociale » est une illusion inutile alors qu'existent des acteurs diversifiés publics, privés ou mutualistes contribuant à la couverture maladie complémentaire et à la prévoyance des Français, qui doivent être gérés selon les meilleurs standards d'efficacité.

6.3. Rendre notre système de santé plus performant au service des patients

- ▶ **Repenser le système de santé en le recentrant sur la prévention, la complémentarité des acteurs et l'accès à l'innovation en santé :**

- reconnaître la place, le rôle et la diversité des acteurs — publics et privés — dans le système de santé français (acteurs du soin et du financement) notamment dans le service public hospitalier ;
- redonner toute sa place aux **services de santé au travail**, rénovés grâce à l'accord national interprofessionnel de fin 2020 ;
- responsabiliser davantage les différents acteurs, praticiens et patients ;
- réorienter notre système de soins, trop exclusivement curatif, vers plus d'anticipation (pandémies) et de prévention ;
- développer un écosystème plus favorable à l'innovation en santé en créant un fond stratégique dédié à la souveraineté sanitaire et à l'innovation, pour accroître les sources de financement privées et publiques. Ce fond aurait deux objectifs :
 - > financer l'innovation qui nécessite un temps long — **sur le modèle de la BARDA**

américaine — en la rendant plus indépendante des ministères de la Santé, de la Recherche et de l'Industrie,

- > être un fond d'urgence permettant d'engager des moyens importants pour soutenir l'industrie de santé en période exceptionnelle (crise sanitaire) ;

- **accélérer l'accès des patients aux innovations** par une harmonisation européenne des règles de mises sur le marché, encourager le droit à l'expérimentation.

- ▶ **Piloter plus efficacement le système de santé en s'inspirant du privé : davantage de liberté contre plus de responsabilité.**

- Libérer un système administré pour dégager des marges de manœuvre, avec :
 - > un État recentré sur sa dimension de stratégie et de anticipation,
 - > des ARS assurant le pilotage et la régulation de l'offre de soins et des acteurs sur le territoire ;

- Consolider le rôle des acteurs privés aux côtés des acteurs publics de santé.
- Subordonner le financement à des indicateurs de qualité et de performance des soins, concevoir un pilotage par les données de santé.
- Développer les appels à projets pour structurer les partenariats hospitaliers, industriels et académiques.
- **Enfin et surtout, mettre en place une politique d'attractivité des métiers de la filière** du soin favorisant davantage de vocations, en veillant à former un nombre suffisant de professionnels de santé pour satisfaire les besoins à l'avenir et en veillant à leur bonne répartition géographique, afin d'avoir un maillage de soins plus complet dans les territoires.
- ▶ **Préciser des zones de souveraineté sanitaire** : rapatrier un certain nombre de molécules et de principes actifs, instaurer **une « zone de souveraineté sanitaire »** incluant des produits de santé essentiels (article 346 du Traité de l'UE sur la définition des « intérêts essentiels de souveraineté »).
- ▶ **Déclarer le sport d'intérêt national pour aider à contenir les dangers de la sédentarité.**
 - Encourager les dirigeants à mettre en œuvre

la loi du 2 août 2021 pour que l'activité physique et la lutte contre la sédentarité participent à la prévention en entreprise. Parmi les leviers inscrits dans la loi, on peut citer :

- > le document unique d'évaluation des risques professionnels,
 - > le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour les entreprises de 50 salariés et plus, ou actions de promotion de l'activité physique pour les plus petites, coordonnées avec d'autres acteurs externes à l'entreprise,
 - > la définition d'une offre de services de prévention, au sein de laquelle l'activité physique pourra trouver sa place.
- Promouvoir la plateforme www.solutions-entreprises.sport. Cet outil, à l'initiative du collège économique de l'Agence nationale du sport et qui sera lancé au printemps 2022, a pour objectif de faciliter la mise en relation entre dirigeants à la recherche de solutions actives et prescripteurs privés et associatifs.
 - ▶ **Au total, le comité Acteurs de santé du Mouvement des entreprises de France estime que 100 000 emplois peuvent être créés dans la filière dans les années qui viennent.**

6.4. Repenser une politique d'inclusion par l'emploi

- ▶ **Les revenus de solidarité doivent être impérativement associés à un accompagnement vers l'emploi**, afin d'éviter le maintien dans la pauvreté...
- ▶ ...mais **ils doivent aussi être plafonnés** en additionnant tous les minimas sociaux qu'un foyer fiscal peut recevoir (en s'inspirant de l'*Universal Credit* britannique), afin d'éviter que les revenus de remplacement n'excèdent les revenus du travail.
- ▶ Mieux reconnaître la légitimité des entreprises dans leurs actions d'inclusion par l'emploi, valoriser ces actions et les engagements volon-

taires des entreprises ainsi que leur capacité à mesurer l'efficacité de leurs actions d'inclusion par exemple en :

- construisant avec les pouvoirs publics des dispositifs d'accompagnement renforcé des TPE-PME en faveur de l'égalité des chances, notamment dans les processus de recrutement ;
- simplifiant et faisant mieux connaître les procédures de demande de reconnaissance des salariés en situation de handicap (RQTH).

6.5. Contribuer à une meilleure intégration des étrangers dans la société française

- ▶ Les entreprises ont été les actrices essentielles de l'intégration par le travail. Elles peuvent et doivent aujourd'hui encore jouer un rôle décisif.

La population active continue d'augmenter en France (+100 000 personnes par an en moyenne sur la dernière décennie), ce qui est un facteur de croissance économique. Mais son rythme ralentit et sera même deux fois moins rapide à l'avenir (+45 000 personnes par an en moyenne d'ici 2040). De plus, notre population active vieillit et la proportion entre la population en âge de travailler et les retraités va continuer à se détériorer : pour 100 personnes de 20 à 64 ans, il y avait 37 personnes de plus de 65 ans en 2021, mais il y en aura 51 en 2040, alourdissant toujours plus le coût des retraites tout en le concentrant sur moins d'actifs pour en assumer le financement. Il faut donc élargir la population active. Or, la France a une immigration essentiellement issue du regroupement familial, des demandes d'asile et des étudiants, sans lien direct avec les besoins de notre économie : l'immigration pour motif économique ne représente que 12 % des titres de séjours délivrés en 2020 (26 000 sur 220 000, dont 600 seulement pour des emplois très qualifiés).

Il revient à la collectivité nationale de définir ses choix en matière d'immigration et, une fois qu'elle l'aura fait, les entreprises contri-

bueront à la meilleure intégration possible des immigrés, à travers l'emploi. Pour cela, il conviendrait que :

- **les besoins d'immigration sectoriels soient identifiés** afin de favoriser l'intégration par l'emploi dans les filières en tension où le besoin de main d'œuvre est élevé et pas spontanément satisfait. Un dialogue entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux permettrait de mieux évaluer ces besoins en amont pour fixer des objectifs quantitatifs. Il faut donc réfléchir à **calibrer l'immigration en fonction des besoins des filières, définis à intervalles réguliers avec les branches professionnelles** ;
- l'attraction de talents étrangers et de compétences de haut niveau reste indispensable au développement des entreprises et de l'économie au sens large, afin de compenser à court terme les effets d'une trop faible formation d'ingénieurs ou des nombreuses années de *numerus clausus* dans la formation des médecins, par exemple. Pour cela, il faut :
 - > **octroyer davantage de titres de séjours pour les étudiants très qualifiés** afin de permettre aux entreprises de trouver les compétences nécessaires,
 - > adapter à la demande le nombre de visas labellisés « French Tech ».

7. ENFIN, LA CROISSANCE DOIT VALORISER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE, TANT EN MÉTROPOLE QUE DANS LES OUTRE-MERS

7.1. Faciliter l'accès au logement et la mobilité professionnelle sur nos territoires

- ▶ **Plus de logements sur tous les segments de la demande.**
 - Augmenter la production de logements abordables, intermédiaires et libres (pas seulement sociaux) : nécessité de produire 500 000 logements/an pour rattraper le différentiel entre l'offre et la demande accumulé durant la dernière décennie, et produire une offre qui corresponde aux capacités financières des Français.
 - Poursuivre la mutation des friches industrielles et urbaines en faveur du logement.
 - Développer une politique d'offre foncière nationale à prix maîtrisés, particulièrement dans les zones tendues.
 - Réduire la pression fiscale sur l'immobilier (taxes foncières, droits de mutation, impôt sur la fortune immobilière...).
 - Favoriser la mobilité des salariés dans les bassins de réindustrialisation :
 - > en levant les freins en matière de logement selon les spécificités territoriales : produire plus si nécessaire, réhabiliter en priorité le parc vacant, faciliter les ventes de logements des salariés qui souhaitent quitter un territoire pour un autre... ;
 - > en développement des formations dédiées selon les bassins de compétences locaux ;
 - > en associant les filières concernées, notamment pour anticiper les évolutions en matière de sous-traitance et en accompagnant les développements ou les difficultés selon les cas.
- Favoriser l'accès au logement des jeunes, en faisant mieux connaître les dispositifs d'accompagnement existants, lors des inscriptions dans les formations et lors des contacts avec les structures de suivi dans l'emploi (exemple : Pôle emploi).
- Préserver Action Logement et la spécificité de ses missions au service du lien emploi-logement en tenant compte des réalités et besoins des territoires.
- ▶ **Anticiper « l'après-COVID » et les mutations liées au télétravail en menant une véritable stratégie pour soutenir l'attractivité et le renouveau des villes petites et moyennes :** en effet, la crise sanitaire a conduit au desserrement de l'habitat de certains ménages en zones tendues, traduit par l'acquisition d'une nouvelle résidence (principale ou secondaire) dans un rayon de 100 km autour des métropoles, dans des territoires bien desservis. Ces ménages, dont l'installation est liée à l'essor du télétravail, posent aux villes d'accueil deux défis : celui de leur intégration et celui de la pérennisation de leur installation. Or, leur arrivée est stratégique puisqu'elle stimule la demande locale et apporte de nouvelles compétences locales, qui pourront alimenter d'autres relocalisations d'activités. Pour rendre ce mouvement démographique bénéfique à toutes les parties, il est déterminant de :
 - continuer à **soutenir le renouveau des villes petites et moyennes** et le rayonnement des périphéries, en développant les services d'accès aux soins, l'éducation, l'offre sportive et culturelle, la couverture numérique du territoire ;

- accompagner les mutations professionnelles observables localement, en construisant une réponse aux besoins en formations/qualifications dans les territoires, adaptée aux attentes des entreprises ;
- **développer les infrastructures de transport et les services de proximité.**
- ▶ **Des collectivités davantage motivées par la construction de nouveaux logements**, en adaptant leur fiscalité et leurs perspectives de recettes budgétaires (DCF) en conséquence, dans le sens préconisé par le récent rapport Rebsamen.
- ▶ Sur le logement social, **réduire les quotas**

de réservation dont disposent les pouvoirs publics pour mieux les affecter aux salariés des 1^{re} et 2^e lignes.

▶ **Des logements plus économes en énergie**

- Renforcer les dispositifs en faveur de la performance énergétique des logements et densifier les zones urbaines desservies par les transports en commun.
- Accroître les rénovations face à la dégradation du parc existant en pérennisant le budget de 2 milliards d'euros affecté annuellement à *MaPrimRénov'* et en doublant les enveloppes dédiées au financement des rénovations globales, notamment dans les zones tendues, là où le parc est le plus dense.

7.2. Dynamique des territoires : maîtriser les charges, simplifier la gouvernance

- ▶ **Rendre accessible l'évaluation du coût réel des services locaux**, dont on connaît la dépense par habitant mais dont n'est pas mesuré le coût effectif, pour en harmoniser le coût réel au niveau national.
- ▶ Mettre en place des indicateurs de performance liés à la maîtrise de ces coûts, en déduire des plans de maîtrise des charges de fonctionnement des services publics locaux.
- ▶ Dégager des marges de manœuvre budgétaires locales résultant des économies réalisées, pour permettre la mise en place de trajectoires de baisses des impôts locaux s'imposant aux particuliers et aux entreprises (TEOM, TFPB, taxes sur les bureaux).
- ▶ Simplifier la gouvernance en simplifiant l'exercice des compétences : une compétence/ une autorité organisatrice de référence, sur le modèle adopté pour la compétence transports (Région et EPCI = autorités organisatrices des transports).
- ▶ **Mieux maîtriser l'inflation du coût de transport des salariés.** En effet, les entreprises sont sollicitées de plusieurs façons pour financer les trajets domicile-travail : à travers

les remboursements kilométriques, le forfait de mobilité durable (facultatif), une partie des abonnements de transport longue distance en cas de télétravail et, bien sûr, le Versement Mobilité. Dans certaines situations, ces prises en charge doublonnent à la charge de l'employeur, ce qui n'est pas justifié. Dans d'autres situations, les versements ne correspondent à aucun service effectif. Or, les transports publics permettent un gain de pouvoir d'achat pour les usagers et une réduction de l'empreinte carbone des mobilités. Afin de mieux maîtriser ces dispositifs, il faut :

- que les collectivités autorités organisatrices de mobilité (AOM) fassent mieux converger leur offre avec les besoins de mobilité domicile-travail et qu'elles s'efforcent de couvrir les besoins de tous les salariés, notamment ceux qui habitent en périphérie des agglomérations et viennent quotidiennement y travailler ;
- lorsque les transports publics restent inaccessibles à certains salariés éloignés et que le service n'est pas effectif, que les entreprises ne soient pas redevables d'un Versement Mobilité ;

- que le Versement Mobilité soit modulé pour tenir compte du développement du télé-travail, qui réduit l'usage des transports en commun ;
- comme le préconise le rapport parlementaire Duron (2021), proscrire toute hausse du Versement Mobilité qui ne viserait qu'à financer la gratuité des transports publics : la persistance d'un « reste à payer » est indispensable à la compréhension des coûts par les usagers et au respect de l'outil de transport.
- ▶ Aller vers la fin des financements croisés, coûteux et complexes, fabriquant des « usines à gaz » administratives. Attribuer à chaque niveau de collectivité une ressource fiscale distincte, permettant aux contribuables de bien distinguer qui fait quoi et avec quel impôt.
- ▶ Davantage consulter les entreprises pour la gouvernance des collectivités locales et des structures publiques ou parapubliques.
- ▶ Développer l'écotourisme, le tourisme industriel et culturel, vecteurs d'image et de notoriété, pour renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires, notamment dans les outre-mers :
 - en intégrant les savoir-faire locaux, racines d'un patrimoine industriel et culturel, dans l'offre promotionnelle de chaque territoire, pour sensibiliser les visiteurs aux métiers liés aux savoir-faire des entreprises locales ;
 - en captant localement les flux touristiques, gisements de compétences et d'installations potentielles, pour susciter de nouveaux projets sur les territoires ;
 - en élargissant les saisonnalités des offres.

EN SYNTHÈSE ET CONCLUSION, LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE POUR 2022-2027

Tout part d'une conviction : la France a besoin d'une croissance forte et responsable, seule capable de soutenir le pouvoir d'achat, de rendre possible la transition écologique et de continuer à financer notre modèle social. Ce besoin de croissance — et les bénéfices collectifs qui en découlent — comporte 7 volets et une trentaine de propositions saillantes :

1. L'indispensable amélioration de la compétitivité

- ▶ Créer un comité de réduction des dépenses publiques comprenant des chefs d'entreprises.
- ▶ Ramener les impôts de production à leur moyenne européenne (-35 milliards d'euros en 5 ans).
- ▶ Plafonner les impôts sur la production des entreprises à 2,8 % de la valeur ajoutée.
- ▶ Renforcer les pactes Dutreil pour alléger le coût fiscal de la transmission d'entreprise.
- ▶ Basculer les cotisations maladies et celles de la nouvelle branche dépendance vers la TVA ou la CSG.
- ▶ Réviser les critères de Maastricht en fonction de la situation de chaque pays de la zone euro.
- ▶ Instaurer une taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne sur les filières volontaires.
- ▶ Créer un Conseil national de l'export pour une reconquête de l'exportation sur le modèle du CNI.

2. La souveraineté comme outil pour doper la croissance

- ▶ Reconquérir l'autonomie stratégique à l'échelle européenne sur les filières-clés.
- ▶ Refonder la relation économique globale avec les GAFAM (accès aux données, fiscalité...).
- ▶ Utiliser la commande publique comme outil de souveraineté.
- ▶ Soutenir la réindustrialisation des territoires en améliorant leur attractivité.

3. La formation et l'accès à l'emploi pour répondre aux besoins de l'économie

- ▶ Réintroduire massivement l'enseignement mathématique, scientifique et technologique, rapprocher l'enseignement et les entreprises, augmenter de 30 % en 5 ans le nombre d'ingénieurs diplômés.
- ▶ Porter le nombre d'alternants à 2 millions d'ici la fin de la mandature.
- ▶ Développer l'entrepreneuriat et faire converger le statut des micro-entrepreneurs vers l'entreprise.
- ▶ Instaurer une codécision entre salariés et employeurs sur le CPF et rééquilibrer France Compétences.
- ▶ Mettre en place des contrats régionalisés entre Pôle emploi et ses partenaires locaux.

4. Une relation constructive au travail

- ▶ Refonder la gouvernance et le financement de l'assurance-chômage autour d'un régime de solidarité et d'un complément assurantiel, et supprimer le bonus-malus sur les contrats courts.
- ▶ Parachever les ordonnances de 2017, en élargissant les sujets entrant dans le dialogue paritaire, sans intervention de l'État.
- ▶ Développer les comptes épargne-temps monétisés pour optimiser le temps de travail.
- ▶ Donner davantage de moyens humains et organisationnels à la justice prud'homale.

5. Un capitalisme décarboné, créateur d'opportunités

- ▶ Relancer la production d'électricité nucléaire et refonder le marché européen de l'électricité.
- ▶ Compenser les contraintes écologiques imposées par les lois et règlements.
- ▶ Inciter financièrement les ETI/PME/TPE à mesurer leur impact carbone pour mieux le réduire.

6. La croissance au service de la cohésion sociale grâce à la solidarité, l'inclusion et l'intégration

- ▶ Développer l'intéressement et la participation, notamment en pérennisant la prime PEPA et en défiscalisant les actions gratuites pour les entreprises de taille moyenne.
- ▶ Relever l'âge de départ en retraite et créer trois grands régimes (salariés, fonctionnaires, indépendants).
- ▶ Mettre la prévention au cœur du système de santé et favoriser la coopération entre secteur public et privé.
- ▶ Plafonner les revenus de solidarité pour chaque foyer fiscal.
- ▶ Une fois la politique d'immigration définie par l'État, favoriser l'intégration par l'emploi en calibrant les besoins avec les filières professionnelles.

7. La croissance au service de la dynamique des territoires

- ▶ Développer l'offre de logements et permettre une meilleure mobilité des salariés.
- ▶ Contribuer à la dynamique des territoires par une gouvernance et une fiscalité clarifiée, associant davantage les entreprises.





**LES ATTENTES
VIS-À-VIS DES
ENTREPRISES
ET DE L'ÉTAT**



SONDAGE SUR LES ATTENTES VIS-À-VIS DES ENTREPRISES ET DE L'ÉTAT

ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'IFOP POUR LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE

La méthodologie



Échantillon

Grand public : l'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1501** personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Chefs d'entreprise : enquête a été menée auprès d'un échantillon de **600** chefs d'entreprises publiques et privées de 10 salariés et plus.



Mode de recueil

Grand public : la représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Chefs d'entreprise : la représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas sur les critères de secteur d'activité et de taille d'entreprise, après stratification par région et catégorie d'agglomération.



Mode de recueil

Grand public : les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 21 au 28 septembre 2021.

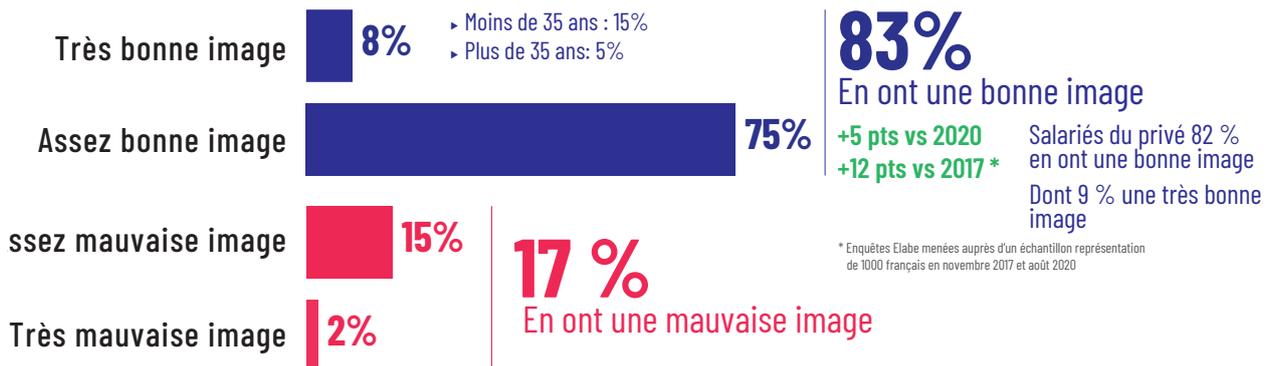
Chefs d'entreprise : les interviews ont été réalisées par téléphone du 20 septembre au 8 octobre 2021.

Nous avons intégré lorsque c'était possible les rappels de la norme Ifop 2020. Échantillon de 1013 salariés représentatif des salariés français, selon la méthode des quotas. Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne, du 21 au 23 septembre 2020.

1. L'IMAGE DES ENTREPRISES AUPRÈS DES FRANÇAIS

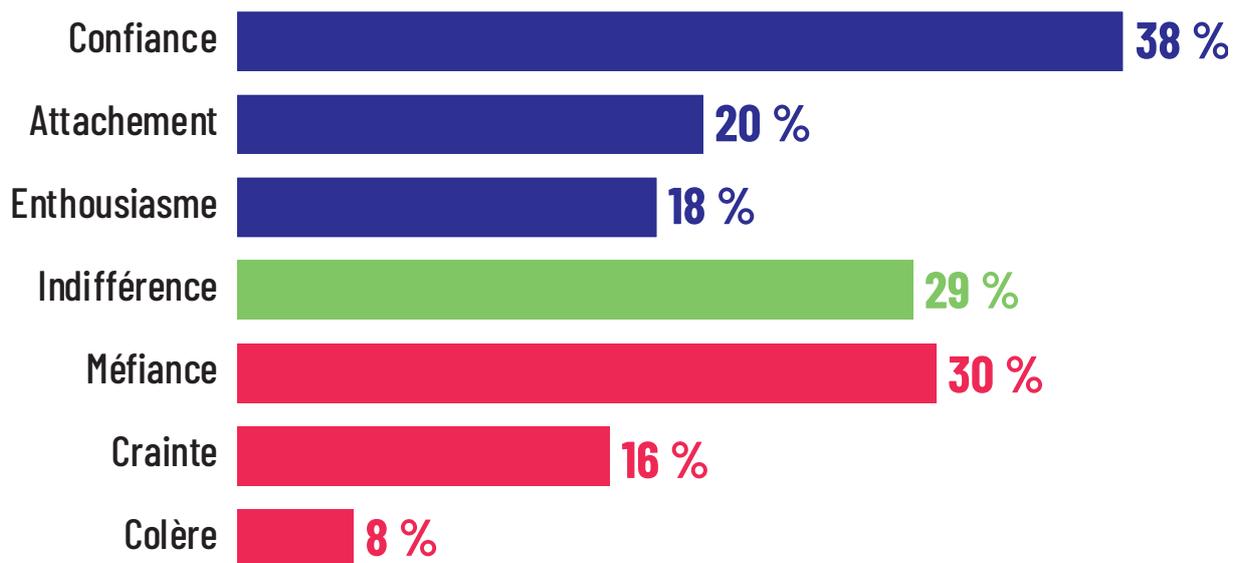
L'image des entreprises

D'une manière générale, avez-vous une bonne ou une mauvaise image des entreprises ?



Les mots qui caractérisent le mieux l'état d'esprit vis-à-vis des entreprises

Quels sont les deux mots parmi la liste suivante qui caractérisent le mieux votre état d'esprit vis-à-vis des entreprises ?



Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

L'image détaillée des entreprises

Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes ?

	« D'ACCORD »	Moins de 35 ans
Les entreprises sont un lieu de formation	83 %	77 %
Les entreprises sont un lieu de transmission	81 %	83 %
Les entreprises sont un lieu d'intégration	80 %	78 %
Les entreprises sont un lieu de création/d'innovation	79 %	72 %
Les entreprises sont un lieu de cohésion sociale, un lieu de dialogue social	69 %	74 %
Les entreprises sont un lieu d'épanouissement personnel	65 %	63 %

2. L'IMAGE DES ENTREPRISES AUPRÈS DES SALARIÉS DU PRIVÉ

L'opinion sur sa relation au travail et à son entreprise

Diriez-vous que...

« OUI »

Vous êtes fier(e) d'appartenir à votre entreprise **67 %**

Votre entreprise vous a accompagné pour traverser la crise de la COVID-19 **64 %**

Votre entreprise vous aide à acquérir les compétences vous permettant de vous adapter aux évolutions du marché du travail **62 %**

Votre travail est reconnu à sa juste valeur par votre entreprise/organisme de travail **54 %**

Base : aux salariés du privé uniquement, soit 64 % de l'échantillon

Le niveau d'optimisme concernant l'avenir

En pensant à l'avenir, diriez-vous que vous êtes optimiste ou pessimiste... ?

Pour votre entreprise **72 %** +4 pts vs 2020*

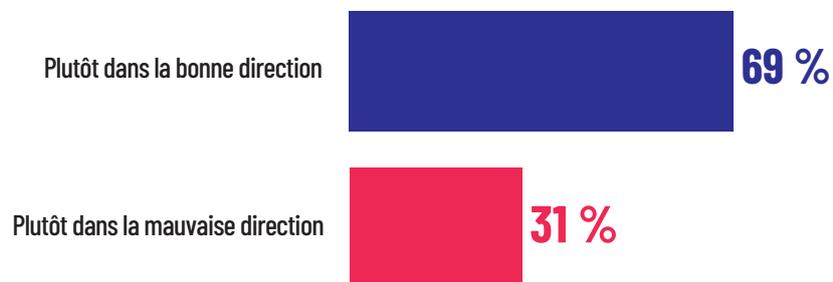
Pour votre propre situation professionnelle **68 %** +3 pts vs 2020*

Base : aux salariés du privé uniquement, soit 64 % de l'échantillon

* Norme Ifop : enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1000 salariés français en septembre 2020

L'opinion sur les décisions prises par l'entreprise pour assurer son avenir

D'après ce que vous en savez, diriez-vous que les décisions prises par votre entreprise pour assurer son avenir vont...



Base : aux salariés du privé uniquement, soit 64 % de l'échantillon

3. CE QUE LES FRANÇAIS ET LES CHEFS D'ENTREPRISES ATTENDENT DES ENTREPRISES

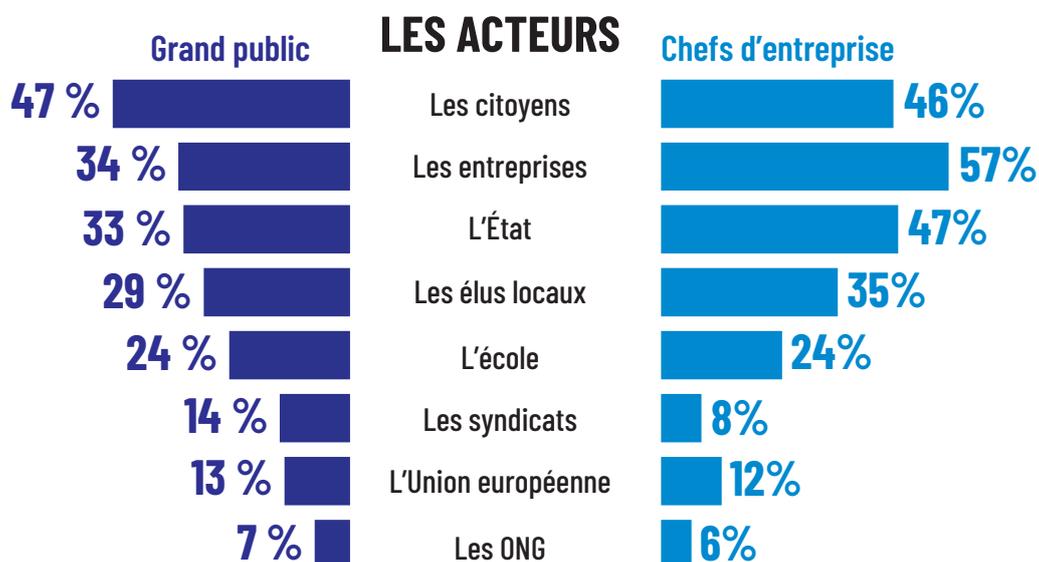
L'impact des choix et des actions des entreprises sur différents acteurs

D'une manière générale, diriez-vous que les choix et les actions des entreprises ont un impact plutôt positif ou plutôt négatif sur chacun des acteurs suivants ?



Les acteurs sur lesquels on compte le plus pour améliorer les choses dans la société

Et quels sont les acteurs sur lesquels vous comptez le plus pour améliorer les choses dans la société ?



Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

Les acteurs sur lesquels on compte le plus pour agir dans différents domaines

Sur quel acteur comptez-vous le plus pour agir dans chacun des domaines suivants ?

Grand public	LES DOMAINES	Chefs d'entreprise
L'État	L'amélioration de la sécurité des personnes	L'État/ les entreprises
L'État	Le développement des territoires	L'État/ les entreprises
L'État	Le respect de la laïcité	L'État/ les entreprises /les citoyens
L'État	Le rayonnement de la France	L'État/ les entreprises
L'État	La réduction des inégalités	L'État/ les entreprises
L'État	La lutte contre les discriminations	L'État/ les entreprises
L'État/ les entreprises	L'augmentation du niveau de vie	L'État/ les entreprises
L'État/ les entreprises /les citoyens	L'égalité homme femme	L'État/ les entreprises /les citoyens
L'État/ les entreprises /les citoyens	La transition écologique	L'État/ les entreprises /les citoyens
Les entreprises	La création de richesse	Les entreprises
Les entreprises	L'amélioration des conditions de travail	Les entreprises
Les entreprises	L'amélioration de la compétitivité	Les entreprises
Les entreprises	La création d'emploi	Les entreprises
Les entreprises	L'innovation	Les entreprises

Les actions à mettre en œuvre par les entreprises pour améliorer les choses dans la société

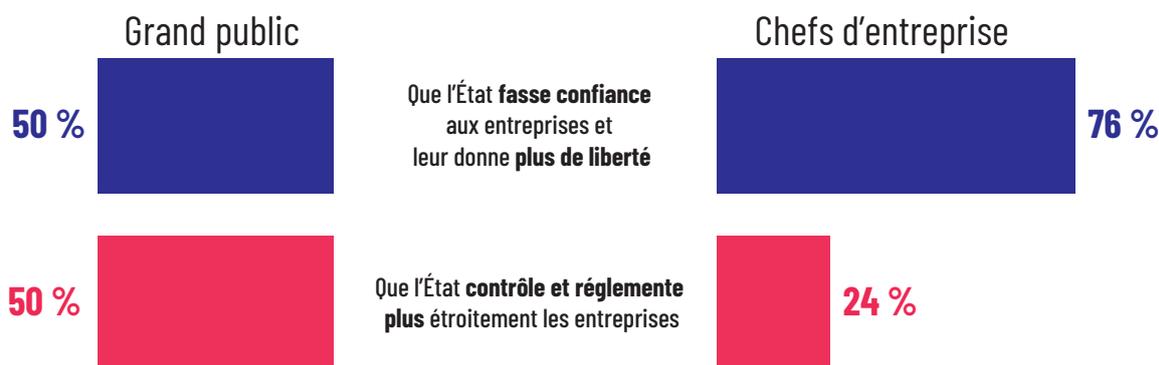
Pour chacune des actions suivantes que les entreprises pourraient mettre en œuvre ou renforcer pour améliorer les choses dans la société, diriez-vous qu'elle est prioritaire, importante mais pas prioritaire ou secondaire ?



4. CE QUE LES FRANÇAIS ET LES CHEFS D'ENTREPRISES ATTENDENT DE L'ÉTAT

Le rapport entre l'État et les entreprises pour faire face aux difficultés économiques

De laquelle de ces deux propositions vous sentez-vous le plus proche ? Pour faire face aux difficultés économiques, il faut :



Les actions de l'État pour aider les entreprises à sortir durablement de la crise

Que devrait faire l'État pour aider les entreprises à sortir durablement de cette crise ?
Question ouverte, réponses spontanées

MESURES FISCALES

40 % Diminuer les charges sociales des entreprises, baisse des impôts, diminution des charges patronales, arrêter d'indemniser les gens...

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

32 % Apporter un soutien économique aux entreprises, poursuivre les aides, accompagner les entreprises, soutien R&D, soutien à l'internationalisation et à la relocalisation, aides sur les matières premières...

SOUTIEN À L'EMPLOI ET AU RECRUTEMENT

19 % Création d'emplois, lutte contre le chômage, développement des formations, encourager les gens à travailler, soutenir la jeunesse, aider au recrutement...

DROIT DU TRAVAIL ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

12 % Revoir la réglementation du travail pour plus de flexibilité, simplification administrative, mesures personnalisées, arrêt des restrictions sanitaires...

(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

Les thèmes économiques attendus pendant la campagne présidentielle de 2022

Quels sont les thèmes économiques que vous souhaitez voir aborder dans la campagne présidentielle ?

Question ouverte, réponses spontanées

FISCALITÉ

29 %

La baisse des charges des entreprises et des taxes professionnelles, la baisse des impôts, l'amélioration du pouvoir d'achat, la défiscalisation des heures supplémentaires...

EMPLOI ET TRAVAIL

26 %

La création d'emplois, la baisse du chômage, la formation, la réforme des allocations chômage, le fait d'encourager le travail, la place des salariés dans l'entreprise, le recrutement...

INVESTISSEMENT ET COMPÉTITIVITÉ

23 %

Le financement des entreprises, le redressement de l'économie, la place de la France à l'international, la valorisation des entreprises françaises, la compétitivité des entreprises...

THÉMATIQUES SOCIALES

22 %

La jeunesse, les inégalités, la réforme des retraites, l'écologie, le social, la sécurité économique...

8 %

RELOCALISATIONS/RÉ-INDUSTRIALISATION DE LA FRANCE

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19
www.medef.com